



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9112<sup>e</sup>** séance

Lundi 22 août 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Zhang Jun /M. Geng Shuang . . . . . (Chine)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M <sup>me</sup> Gasri
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Inde . . . . .	M <sup>me</sup> Kamboj
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Moran
Kenya . . . . .	M. Kimani
Mexique . . . . .	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération

Lettre datée du 12 août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/617)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération**

#### **Lettre datée du 12 août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/617)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Gustavo Zlauvinen, Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/617, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Comme indiqué dans la lettre, le Conseil de sécurité a été créé pour garantir une sécurité commune pour tous, et la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales est elle aussi régulièrement inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, ce sujet régulier a revêtu un caractère de plus en plus urgent, et le dilemme de la sécurité est devenu de plus en plus difficile à résoudre. Les problèmes de sécurité tels que l'instabilité politique, les conflits militaires, les menaces terroristes, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les catastrophes naturelles et les crises énergétique et alimentaire sont complexes et étroitement liés entre eux, et le monde est loin d'être en paix. Il semble que chaque pays s'emploie à assurer sa sécurité, avec pour seul effet de voir monter l'insécurité entre tous les pays. Face à cette nouvelle situation, le Conseil doit repenser sa mission première afin de mieux répondre aux attentes de toutes les parties et de s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est d'une importance capitale dans le contexte actuel.

Le thème du débat d'aujourd'hui, « Promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération », a été choisi dans l'espoir que toutes les parties examineront en profondeur, dans le cadre d'un dialogue apaisé et rationnel, des questions fondamentales liées à la sécurité internationale telles que « de quel type de sécurité internationale avons-nous réellement besoin ? » ; « comment pouvons-nous, dans le contexte actuel, sortir des conflits et des troubles et éviter une catastrophe de plus grande ampleur en ce qui concerne la sécurité ? » ; et « quel rôle l'ONU peut-elle jouer ? ». J'espère vivement que nous nous concentrerons tous sur le thème d'aujourd'hui et que chacun apportera son éclairage, en regardant vers l'avenir et avec une attitude responsable.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance du Conseil de sécurité sur un sujet aussi important. Notre sécurité commune exige que nous saisissons chaque instant pour mieux comprendre les menaces et les défis auxquels nous sommes confrontés et, plus important encore, pour élaborer des ripostes unies face à ces menaces et défis.

Comme le montre clairement l'objet de la présente séance d'information, c'est par le dialogue et la coopération qu'on bâtit la voie de la paix. Je viens de rentrer d'Ukraine, de Türkiye et de République de Moldova, et j'attends avec intérêt d'en parler plus en détail mercredi. J'ai pu constater par moi-même la mise en œuvre de l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire, une initiative visant à faire circuler à nouveau les céréales et d'autres produits alimentaires essentiels via les ports ukrainiens. Parallèlement, nous avons un accord visant à faciliter l'accès sans entrave des denrées alimentaires et des engrais en provenance de la Fédération de Russie aux marchés mondiaux. Ce plan global est crucial pour les personnes et les pays les plus vulnérables du monde, qui comptent désespérément sur ces approvisionnements alimentaires. Cela montre surtout que le dialogue et la coopération peuvent être porteurs d'espoir, même en plein conflit.

Le même engagement en faveur du dialogue et des résultats doit être appliqué à la situation critique de la centrale nucléaire de Zaporijia. Je réaffirme que l'ONU possède en Ukraine les capacités logistiques et de sécurité pour appuyer une mission de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Kyïv à Zaporijia. Nous

continuons de chercher sans relâche la paix en Ukraine et partout dans le monde, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Conseil de sécurité est un élément essentiel du processus de paix et de prévention, grâce à ses résolutions qui visent à apaiser les conflits, à favoriser la réconciliation et à fournir une assistance et un appui humanitaires à des millions de personnes dans le besoin. Cependant, le système de sécurité commune actuel est mis à l'épreuve comme jamais auparavant. Notre monde est déchiré par des clivages géopolitiques, des conflits et l'instabilité, des coups d'État militaires aux conflits interétatiques, en passant par les invasions et les guerres qui se prolongent année après année. Les divergences persistantes entre les grandes puissances du monde, y compris au sein du Conseil, continuent de limiter notre capacité de réagir de concert.

L'aide humanitaire a atteint ses limites. Les droits humains et l'état de droit sont attaqués. La confiance fait défaut. Bon nombre de systèmes mis en place il y a des décennies sont aujourd'hui confrontés à des défis qui étaient impensables pour nos prédécesseurs, notamment la cyberguerre, le terrorisme et les armes létales autonomes. Le risque nucléaire est à son point le plus élevé depuis des décennies.

Les outils qui nous ont préservés d'une guerre mondiale catastrophique sont plus importants que jamais, mais ils doivent être adaptés à la situation en matière de paix et de sécurité internationale, qui se dégrade rapidement aujourd'hui. Nous devons forger un consensus mondial autour de la coopération nécessaire pour garantir la sécurité commune, notamment l'action de l'ONU. C'est également ce qui sous-tend ma proposition pour un Nouvel Agenda pour la paix, tel qu'il figure dans le rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Grâce à lui, nous examinons les outils diplomatiques contenus dans la Charte des Nations Unies, notamment les dispositions du Chapitre VI sur la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et le règlement judiciaire, afin de mettre un terme aux conflits.

Nous mettons également l'accent sur la prévention et la consolidation de la paix. Il s'agit notamment de renforcer notre capacité de prévoir les menaces futures et d'anticiper les points de tension et les conditions de longue date qui pourraient déboucher sur des violences. Il s'agit aussi d'envisager des rôles nouveaux et élargis pour les acteurs et groupes régionaux, en particulier lorsque des menaces transfrontières à la paix et à la

sécurité voient le jour. Il s'agit de donner la priorité aux droits humains dans les investissements politiques et financiers qui permettent de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de la protection sociale à l'éducation en passant par les programmes visant à mettre fin à la violence et à la discrimination et à accroître la participation des femmes à la vie civique et politique. Il s'agit de conclure de nouveaux contrats sociaux qui créent et renforcent les liens de confiance entre les personnes qui vivent à l'intérieur des mêmes frontières, ainsi qu'à l'égard des gouvernements et des institutions qui les représentent, afin que toutes et tous puissent contribuer à l'édification de la paix. Il s'agit de consentir des efforts communs pour mobiliser les pays autour de la nécessité de réduire les risques découlant de la cyberguerre et des armes létales autonomes.

Et il s'agit d'accélérer les efforts visant à éliminer la menace nucléaire une fois pour toutes. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se réunit ce mois-ci, doit montrer que des progrès sont possibles. Je demande une fois de plus à tous les États parties de faire preuve de souplesse et d'une volonté de compromis dans toutes les négociations. Les pays possédant des armes nucléaires doivent s'engager à respecter le principe du non-recours en premier à ces armes. Ils doivent également garantir aux États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires qu'ils n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser des armes nucléaires contre eux et qu'ils feront preuve de transparence tout au long du processus. Il faut cesser d'agiter le spectre de l'arme nucléaire. Il faut que tous les États s'engagent à nouveau en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et ne ménagent aucun effort, lorsqu'ils se retrouvent à la table des négociations, pour apaiser les tensions et mettre fin une fois pour toutes à la course aux armements nucléaires.

*(l'orateur poursuit en français)*

L'avenir de l'humanité est aujourd'hui entre nos mains. En cette période de risque maximal pour notre monde, il est temps de renouveler notre engagement envers la Charte des Nations Unies et les idéaux qu'elle représente. La meilleure solution pour tenir la promesse formulée dans la Charte de préserver les générations futures du fléau de la guerre, c'est de remplacer la division par le dialogue et la diplomatie, de négocier et de trouver des compromis et de rendre des comptes à l'avenir.

Le Conseil et l'Organisation représentent les nations du monde entier et constituent le meilleur espoir de l'humanité pour bâtir un avenir meilleur et

plus pacifique. Alors que nous élaborons notre Nouvel Agenda pour la paix, à nous de prouver que nous avons tiré les leçons du passé. Réitérons notre engagement envers les instruments éternels de la paix : le dialogue, la diplomatie et la confiance mutuelle.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé ainsi que de ses réflexions, suggestions et idées.

Je donne maintenant la parole à M. Zlauvinen.

**M. Zlauvinen** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à m'exprimer aujourd'hui sur un sujet aussi important.

Ces trois dernières semaines, juste à l'autre bout du couloir, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires participent à une discussion approfondie sur la manière de renforcer cet instrument essentiel de notre sécurité commune. Je suis conscient que tous les membres du Conseil de sécurité ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération. Néanmoins, j'espère que tous les membres du Conseil sauront apprécier à sa juste valeur la contribution importante du Traité à l'amélioration des conditions de sécurité internationale.

Depuis son entrée en vigueur en 1970, le Traité sur la non-prolifération a été un rempart pour la paix et la sécurité internationales et a grandement contribué à diffuser les avantages de l'énergie et des applications nucléaires. Au cours de ses 52 ans d'existence, le Traité a fait preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables. Sa quasi-universalité parle d'elle-même. La coopération actuelle des États parties dans le cadre des discussions en dit long sur le statut de la Conférence en tant qu'instance de négociation multilatérale de facto sur toutes les questions relatives aux armes nucléaires.

Du fait de la tourmente géopolitique qui secoue le monde depuis février, le Traité sur la non-prolifération est confronté à une série de défis dont la diversité et l'ampleur sont inédites. Il n'en reste pas moins que, tout au long des trois dernières semaines, j'ai pu constater la détermination des États parties à se réunir pour renforcer le régime mondial qui recouvre les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Pour ce qui est des priorités, la mise en œuvre des dispositions du Traité est au centre des préoccupations d'un grand nombre, voire de la plupart, des États parties.

Le respect des engagements et des obligations au cœur du Traité est considéré comme un gage de son succès à long terme. Pour beaucoup, c'est notamment le cas des engagements en matière de désarmement nucléaire, y compris ceux pris lors des précédentes conférences d'examen, comme l'engagement sans équivoque d'éliminer les arsenaux nucléaires.

Peu de questions sont plus primordiales pour notre sécurité commune que la prévention de l'utilisation des armes nucléaires et, beaucoup en sont convaincus, la seule façon d'éliminer complètement le risque que des armes nucléaires soient de nouveau utilisées est d'éliminer complètement ces armes. C'est là le nœud du problème auquel sont confrontés les États parties au TNP : comment renforcer la norme de non-recours aux armes nucléaires, vieille de 70 ans, et adopter les mesures requises d'urgence pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires ?

À mon sens, la capacité des États parties de progresser et de renforcer la mise en œuvre des trois piliers du TNP dépend de leur aptitude à se mettre d'accord sur plusieurs domaines clefs.

Premièrement, compte tenu de la situation mondiale actuelle et des événements récents, il n'est pas surprenant que les préoccupations n'aient fait que croître quant à la nécessité de prendre des mesures urgentes concernant le premier pilier du Traité, à savoir le désarmement nucléaire. Ces mesures sont nécessaires pour inverser les tendances dangereuses, accroître la confiance et faire en sorte que les erreurs ou les mauvais calculs ne conduisent pas à une escalade ou à une catastrophe. De surcroît, les conditions de sécurité actuelles dans le monde ont ravivé l'idée selon laquelle les armes nucléaires constituent la garantie ultime de sécurité. Ces discours sont très néfastes et dangereux pour la non-prolifération, surtout lorsqu'ils viennent s'ajouter aux autres problèmes auxquels se heurte cette dernière, comme le concept de seuil nucléaire et les technologies émergentes, susceptibles d'abaisser les barrières à l'acquisition d'armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Deuxièmement, en ce qui concerne les mesures à court terme visant à réduire les risques posés par les armes nucléaires, la norme de non-recours aux armes nucléaires est l'une des principales avancées réalisées après la Seconde Guerre mondiale, mais elle est de plus en plus menacée. D'une part, l'aggravation du risque nucléaire a renforcé les appels à prendre immédiatement des mesures de réduction des risques et, d'autre part, beaucoup y ont vu une preuve supplémentaire de

l'urgence d'accélérer le désarmement nucléaire. Elle a également remis sur le devant de la scène les questions relatives au renforcement des garanties de sécurité, une préoccupation de longue date des États non dotés d'armes nucléaires qui sera désormais au premier plan de notre réflexion.

Comme je l'ai dit, la réduction des risques demeure une priorité pour de nombreux pays, notamment à l'intersection entre les armes nucléaires et les nouveaux domaines du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle aux armes hypersoniques. Cependant, bien d'autres pays ont fait valoir que la réduction des risques n'était pas suffisante. Ils estiment que les circonstances exigent des mesures immédiates en faveur d'un désarmement nucléaire irréversible et vérifiable. Il est fort probable que de telles mesures comprendront des appels à des textes forts sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, ainsi que de nouveaux accords visant à réduire le nombre d'armes et d'arsenaux nucléaires dans le monde.

Troisièmement, comment pouvons-nous favoriser le règlement de la crise de prolifération à l'échelle régionale, notamment en Asie et au Moyen-Orient ? Il existe un large consensus sur la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération pour faire face à toute une série de nouveaux défis. Contribuer au règlement des problèmes de prolifération régionaux reste donc une priorité élevée pour les États parties. Du Moyen-Orient à l'Asie du Nord-Est, l'introduction des armes nucléaires dans un conflit régional viendrait considérablement accroître le danger. Les États parties ne savent que trop bien que le fait de ne pas traiter ces cas affaiblirait l'ensemble du régime de non-prolifération.

Quatrièmement, comment élargir l'accès aux bienfaits des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires ? Le TNP a permis de faciliter les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, dont les avantages ne cessent de croître. Le lien entre le développement et la sécurité ajoute au Traité une nouvelle dimension qui témoigne de sa place centrale et constante dans le système international. Le rôle de la technologie nucléaire devenant de plus en plus prépondérant dans plusieurs secteurs, de l'agriculture à la médecine, il est de plus en plus important de garantir la diffusion la plus large possible de ces avantages, notamment afin qu'ils servent de catalyseurs pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Cinquièmement, enfin, comment garantir la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires dans les zones de conflit ? Les événements récents ont cristallisé l'attention sur ces questions, car le monde a été contraint de faire face, pour la première fois, aux défis posés par la sûreté et la sécurité nucléaires dans une zone de conflit armé.

La Conférence d'examen est une occasion exceptionnelle de renforcer un instrument de sécurité commune dans un forum de dialogue et de coopération. Il ne faut pas la laisser passer. Lorsque nous parlons de la nécessité de trouver un terrain d'entente, nous oublions que le TNP est un terrain d'entente. Le protéger, faire en sorte qu'il soit adapté à ses objectifs et veiller à ce qu'il puisse continuer de jouer son rôle de bastion de la paix et de la sécurité internationales est et doit être une priorité pour tous.

Depuis plus de 50 ans, le TNP s'avère un élément indispensable et modulable de la sécurité de chaque État partie. C'est pourquoi, malgré les circonstances actuelles, j'ai tout mis en œuvre, durant la Conférence d'examen de cette année et auparavant, pour promouvoir le dialogue et la coopération entre les États parties comme principal fondement des négociations, et je continuerai ainsi jusqu'à ce que le processus arrive à son terme vendredi. Je crois qu'il est essentiel de souligner l'importance de se concentrer sur les éléments qui nous unissent, et non sur ceux qui nous divisent. Nous avons besoin de souplesse et d'une volonté politique de négocier de bonne foi, pour faciliter un document final de la Conférence d'examen qui garantisse que, en cette période difficile et troublée, le TNP demeure adapté à ses objectifs et, partant, renforce davantage notre sécurité commune.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Zlauvinen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Chine d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui et à exprimer notre gratitude au Secrétaire général et à M. Gustavo Zlauvinen pour leurs précieux exposés.

Un article de presse couvrant la Conférence de San Francisco de 1945 rapporte que les délégués ont signé « une charte écrite pour un monde de pouvoir, tempérée par un brin de raison ». Les architectes de l'ONU n'avaient qu'à regarder autour d'eux pour se rendre

compte des ravages causés par un pouvoir sans limites. Les quêtes idéologiques et hégémoniques à courte vue se sont répétées dans toute l'histoire de l'humanité, avec une dissonance chaque fois plus grande. Dans un élan d'ambition nécessaire mais extraordinaire, les fondateurs de l'Organisation se sont engagés à construire quelque chose de mieux.

Ils ont imaginé un ordre international dans lequel les peuples expriment leur droit à l'autodétermination au sein d'États égaux et souverains qui règlent leurs différends par la voie du dialogue, sans menace de guerre d'agression. Ils ont cherché à modérer le pouvoir en liant, dans une sécurité et une prospérité communes, les personnes qui l'exercent et celles qui le subissent. Depuis lors, grâce au pragmatisme, à la créativité et au leadership, et en dépit des nombreuses remises en question de ces nobles idéaux, le système a tenu bon. Cette réussite doit nous apporter un certain réconfort en ces temps de polarisation et de fragmentation croissantes.

La vision audacieuse d'un ordre mondial ouvert, coopératif et inclusif étant justifiée par l'ampleur des défis mondiaux, nous ne pouvons envisager de l'abandonner, pas plus dans une optique révisionniste ou que dans la tentation du repli sur soi. Au contraire, les Émirats arabes unis sont fermement convaincus que cette période doit être un moment de renouveau pour le système international. Notre coopération est nécessaire si nous entendons réellement faire face aux menaces les plus urgentes dans le monde, et les crises inscrites à l'ordre du jour du Conseil ne cesseront d'appeler des efforts collectifs.

Alors que nous dépendons de plus en plus les uns des autres, le seul et unique système multilatéral véritablement mondial dont nous disposions reste notre meilleur espoir. Il ne peut cependant pas rester figé dans le temps. Il doit s'adapter à un monde qui compte davantage de pays, à un ensemble de plus en plus divers d'acteurs influents, à un nouvel équilibre des pouvoirs, au rôle croissant des institutions régionales et au risque accru de tensions entre grandes puissances. Le fait que ce système inclusif s'appuie sur un cercle beaucoup plus large de membres et de parties prenantes qu'au moment de sa création est tout à son honneur.

Je pense ici notamment aux 80 pays qui ont obtenu leur indépendance durant la décolonisation, mais aussi à la participation des acteurs du secteur privé et des acteurs philanthropiques ainsi que des réseaux locaux et mondiaux de jeunes, de femmes et de la société civile. Toutefois, pour tirer pleinement parti de ces progrès, la

responsabilité institutionnelle doit également être élargie. Par exemple, le système multilatéral est depuis longtemps divisé entre ceux qui établissent les normes et ceux à qui elles s'appliquent. Or, une appropriation plus large du système permettrait d'investir davantage dans sa réussite. Les pays dont le rôle s'est jusqu'à présent limité à appliquer les normes sont tout à fait aptes à participer plus activement à la définition et la défense des objectifs.

Collectivement, nous devons concevoir un système d'établissement de normes et de prise de décisions plus inclusif afin que les vues de tous contribuent à la construction de notre avenir forcément commun. Comme d'autres orateurs l'ont souligné, nous devons pour ce faire suivre une démarche pragmatique, progressive et axée sur les résultats. Nous devons nous attaquer en priorité aux problèmes communs qui réellement nous concernent tous et ne peuvent être réglés que si nous travaillons ensemble – les changements climatiques, les pandémies, l'insécurité alimentaire et hydrique, la pauvreté, les inégalités de genre, l'approvisionnement énergétique, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Nous devons nous employer activement à créer des partenariats, en particulier avec ceux dont nous ne partageons pas toujours l'opinion. Nous ne pouvons sacrifier un accord indispensable au nom d'un accord total. Une répartition plus large de la responsabilité signifie également qu'il faut systématiquement donner aux organisations régionales les moyens de régler les problèmes régionaux. Elles sont souvent mieux placées pour trouver des solutions durables, car elles ont une compréhension nuancée et sont plus enclines à faire des compromis. De son côté, le Conseil doit utiliser les outils dont il dispose de façon créative et délibérée pour aider ces organisations et renforcer leurs efforts en fournissant l'appui financier nécessaire à ces changements, et ne pas se contenter d'en parler pour la forme.

Mais surtout, le moment et le lieu se prêtent à un leadership déterminé. Les questions inscrites à notre ordre du jour ne sont pas des jeux à somme nulle. À long terme, la coopération donne de meilleurs résultats pour tout le monde. L'individualisme, au contraire, appelle l'individualisme, et il convient de s'en souvenir pour inverser ses effets corrosifs. Nous avons besoin de dirigeants capable de dépasser l'approche binaire lorsqu'il s'agit de créer de coalitions. La logique du « nous » contre « eux » permet peut-être de clarifier les clivages actuels, mais au risque de faire oublier l'urgence des problèmes à long terme.

Nous avons tous à gagner à préserver le système multilatéral et à garantir son succès, mais les enjeux ne sont clairement pas les mêmes pour tout le monde, notamment ceux qui sont pris dans les tirs croisés géostratégiques. Pour eux, c'est leur survie même qui est en jeu. Conscients de cela, les plus efficaces de nos prédécesseurs en ces lieux se sont efforcés de gérer leurs différends et leurs désaccords d'une manière permettant à l'ONU de rester attentive à ceux qui en avaient le plus besoin. Le monde compte sur cet organe pour invoquer de nouveau cet esprit et engager ainsi le renouvellement nécessaire d'un ordre mondial ouvert, coopératif et inclusif.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Chine d'avoir organisé cette séance d'information, et je remercie le Secrétaire général de ses observations importantes. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Gustavo Zlauvinen de son déclaration éclairante.

S'il est important de préciser que les décisions concernant le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) relèvent de la compétence exclusive et collective des États parties au Traité, le fait que, pour la première fois, le Président d'une conférence d'examen en cours des Parties au Traité présente un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre d'une séance officielle est un signe positif. Cela montre que l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales est attentif aux grandes discussions multilatérales qui se déroulent en dehors de cette salle. L'Ambassadeur Zlauvinen peut être assuré que le Brésil appuie pleinement les efforts qu'il déploie pour élaborer un document final équilibré, utile et consensuel à l'issue de la Conférence. Le Brésil est convaincu qu'avec lui à la tête de ces efforts, nous sommes entre de bonnes mains.

Il nous faut prendre des mesures bien précises pour bâtir un monde plus sûr et pacifique.

Premièrement, nous devons en finir une fois pour toutes avec le faux discours selon lequel les armes nucléaires rendent le monde plus sûr. En réalité, ces armes ne produisent qu'une sécurité illusoire et précaire. Leur simple existence est une invitation à la prolifération ; elle sape la stabilité mondiale et compromet la sécurité internationale, faisant peser sur le monde entier une menace existentielle. La nette aggravation des tensions nucléaires depuis le début de l'année en est un témoignage puissant.

Alors que nous entamons la dernière semaine de la Conférence d'examen du TNP, nous ne pouvons perdre de vue notre objectif commun, à savoir l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire n'est pas une concession à laquelle consentent les États dotés d'armes nucléaires. C'est un engagement parfaitement clair et une obligation contraignante qui relève de l'article VI du TNP. Bien que les mesures visant à réduire le risque nucléaire soient importantes et nécessaires, elle ne sont en aucun cas un remède miracle à notre maladie atomique, et encore moins un succédané du désarmement nucléaire. Nous devons toujours garder à l'esprit le fragile équilibre entre les trois piliers qui a permis d'adopter le TNP. Cet équilibre est le seul moyen de faire en sorte que le Traité reste pertinent.

Deuxièmement, mieux vaut prévenir que guérir, comme le veut l'adage. La communauté internationale doit avoir recours plus fréquemment à la diplomatie préventive et à la médiation. Elle doit privilégier le Chapitre VI plutôt que le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle doit condamner l'utilisation abusive de l'Article 51. Le principe voulant que l'action appelle la réaction s'applique particulièrement à l'emploi de la force, qui tend à provoquer en retour le recours à la force, dans une réaction en chaîne. Le seul moyen de rompre ce cercle vicieux consiste à insister sur le règlement pacifique des différends.

Troisièmement, il ne peut y avoir de stabilité lorsqu'il n'y a pas d'état de droit. Le respect du droit international est essentiel à l'instauration de relations internationales pacifiques. Le droit international est le langage que nous devons parler lorsque des divergences naissent entre nous. Le droit international humanitaire nous protège contre de plus grands maux lorsque, malheureusement, un conflit éclate. En protégeant les droits de la personne et en sauvant ainsi des vies, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés permettent d'éviter des traumatismes et des rancœurs, qui font partie des causes profondes des conflits, et ils jouent un rôle clef dans tout processus de réconciliation.

Quatrièmement, il est fondamental de reconnaître le lien fort et complémentaire qui existe entre la paix et le développement socioéconomique. Il ne peut y avoir de développement sans paix, et il ne peut y avoir de paix durable sans développement. Le Nouvel Agenda pour la paix ne réussira que s'il est fondé sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des bases économiques solides et une forte

capacité de production contribuent à la création d'emplois et de richesse, à des recettes fiscales solides, à la soutenabilité de la dette, à la stabilité politique et sociale et, à terme, à la paix.

Le renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans les capacités de production et la lutte contre la pauvreté et la faim doivent demeurer au cœur de nos travaux à l'Organisation. En outre, nous ne devons pas oublier que les pays en développement sont clairement sous-représentés dans les décisions relatives à la paix et à la sécurité. Il est urgent de faire avancer les discussions sur la réforme du Conseil, et nous invitons tous les États Membres à participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales.

Cinquièmement, une paix durable suppose des approches globales, qui pourraient vraiment bénéficier de l'appui de la Commission de consolidation de la paix, laquelle est bien placée pour promouvoir une coordination accrue entre les partenaires de tout pays risquant de sombrer dans un conflit ou d'y replonger. De plus, la Commission a la capacité de mobiliser les organisations régionales et les institutions financières internationales et de favoriser des arrangements de coopération Sud-Sud et triangulaire pour soutenir les initiatives nationales de consolidation de la paix. Elle peut également concourir à la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix par les opérations de maintien de la paix et aider à mobiliser un appui politique pour promouvoir la réconciliation, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement des institutions et d'autres priorités de consolidation de la paix définies à l'échelle nationale.

La présente séance d'information offre l'occasion d'une discussion qui tombe à point nommé. Nous sommes cernés par la guerre, les conflits, le terrorisme, la pandémie et la pauvreté. La crainte de la dévastation nucléaire est à nos portes, et cette crainte est particulièrement aiguë en ce moment. Comme le Stockholm International Peace Research Institute l'a souligné, les conflits interétatiques sont à la hausse. Les guerres et les régimes de sanctions mal à propos perturbent les chaînes logistiques, propagent les carences, poussent l'inflation, entraînent de l'insécurité alimentaire et nuisent en fin de compte de façon disproportionnée à ceux qui sont le plus dans le besoin.

Il y a de multiples facteurs que nous pouvons désigner comme causes de l'instabilité et de l'insécurité internationales. Comme le Conseil de sécurité le sait, une paix durable ne peut être obtenue qu'en œuvrant en

faveur de la sécurité et du développement. Nous avons besoin d'approches globales qui intègrent des activités concernant l'action politique, la sécurité, le développement, les droits humains et l'état de droit, et qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de chaque conflit.

**M. Biang** (Gabon) : Je tiens à remercier la Chine pour l'initiative de cette séance qui nous donne l'occasion de nous pencher sur l'importance de promouvoir les principes essentiels de dialogue et de coopération dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie le Secrétaire général António Guterres d'avoir circonscrit la portée du dialogue dans le contexte actuel. Je remercie également le Président Gustavo Zlauvinen pour son intervention édifiante.

Nous sommes à une période charnière du système international, qui se trouve à un point d'inflexion historique. En effet, le monde se relève péniblement d'une pandémie qui a exacerbé ses vulnérabilités individuelles et systémiques et est en proie à une crise multidimensionnelle qui met en question l'ordre international actuel. Le contexte international est marqué par l'émergence de nouveaux pôles d'influence, qui aspirent à reconfigurer les équilibres et les approches de la gouvernance nationale et internationale. De plus en plus multipolaire, le monde se cristallise à l'aune de la concurrence géopolitique entre plusieurs acteurs majeurs.

Manifestement, l'avenir du monde qui se dessine à nous est politiquement et idéologiquement plus diversifié. Ainsi, l'ordre international qui se dévoile semble faire place à la diversité des valeurs et nécessite un dialogue permanent en vue d'un consensus global dans l'approche des questions antagonistes au sein du Conseil de sécurité et au-delà.

Face aux rivalités entre puissances, face au risque de recours à l'arme nucléaire ou de prolifération nucléaire, face aux pandémies dévastatrices, à l'insécurité climatique et à l'évolution du cyberspace, qui se dressent comme de nouvelles menaces, il serait dangereusement naïf de miser sur les rapports de force ou les postures unilatérales.

L'efficacité de l'action internationale est difficilement garantie dans une configuration d'affrontements de blocs sur le modèle de la guerre froide. L'interdépendance des enjeux globaux et l'interconnexion des économies nationales, des marchés financiers et des chaînes d'approvisionnement nous imposent de travailler ensemble, de dialoguer, de nous écouter et de nous accorder afin de répondre de manière appropriée, efficace et surtout collective aux menaces les plus graves pesant sur la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes impuissamment témoins de l'implacable réalité que les querelles de grandes puissances sur leur hiérarchie, sur leur idéologie et sur leurs intérêts stratégiques constituent un terrain fertile d'antagonismes majeurs, de guerres de choix, de guerres par procuration et de guerres de prédation de ressources qui déstabilisent les États fragiles, notamment en Afrique.

Le Conseil de sécurité se révèle comme le cadre idéal pour promouvoir le dialogue à l'échelle internationale, pour relever les défis les plus complexes et pour assainir la compétition géopolitique et idéologique.

Mon pays, qui n'a jamais connu de guerre ni de conflit armé, continuera de travailler pour favoriser une plus grande inclusivité diplomatique et un dialogue authentique et durable afin d'atténuer et de gérer les différences géopolitiques et idéologiques inéluctables, les clivages et les intérêts concurrents qui, parfois, tendent à donner du Conseil de sécurité l'image d'une tribune formaliste et bureaucratique régulièrement paralysée par des différends entre ses membres permanents exerçant leur droit de veto.

Notre quête dynamique d'un dialogue permanent doit nous amener à veiller à la mobilisation des efforts nécessaires pour trouver une issue aux crises émergentes, tout en nous assurant que les problèmes urgents ne détournent pas l'attention internationale des défis saillants et opérationnels qui déchirent partout dans le monde la sécurité et la dignité des peuples du monde.

Les alternatives au dialogue permanent et au multilatéralisme sont peu crédibles dans la configuration de l'ordre international. Le dialogue entre nations et au sein des institutions internationales est l'atout majeur pour favoriser une plus grande stabilité internationale grâce à des consultations et à des négociations soutenues pour gérer les conflits émergents.

Le dialogue a pour vertu de faire progresser la coordination entre pôles d'influence, de maintenir la stabilité internationale et de promouvoir un ordre fondé sur des règles. Il représente un juste milieu pragmatique dont le contournement débouche sur des alternatives risquées et dangereuses.

Coopérer suppose naturellement d'agir ensemble, de se concerter régulièrement, en temps de paix comme en temps de guerre, et d'aplanir les divergences. Cela implique de considérer ou de prendre en compte les attentes des uns et des autres et d'atténuer les tensions, dans la perspective de rechercher le règlement pacifique des différends.

Mon pays entend toujours privilégier le dialogue à la rupture, la coopération à l'isolement, les solutions politiques et diplomatiques à l'usage de la force et à la confrontation. Cette vision de la diplomatie est le fil conducteur de notre engagement international et demeure au cœur de notre narratif dans la recherche de solutions durables aux crises multiformes qui minent le monde.

Notre ferme conviction demeure que les organisations régionales et sous-régionales sont des acteurs de référence pour enclencher le dialogue dans la prévention des conflits et dans la réponse efficace et durable aux crises internationales.

C'est l'essence même de notre volonté d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains, qui est prônée par l'Union africaine et ses membres. Naturellement, nous demeurons lucides sur la nécessité de trouver des solutions collectives aux crises auxquelles nous faisons face partout dans le monde car leurs conséquences ont bien souvent un impact direct ou indirect sur la destinée de chacun de nos pays et menacent les valeurs que nous partageons et défendons au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appel solennel de mon pays à chacun des membres du Conseil et au-delà, à chaque membre de la communauté internationale, pour construire les passerelles du dialogue et faire tomber les murs de fragmentation qui nous divisent et nous déphasent des aspirations de l'humanité.

Il est urgent de nous réconcilier avec notre vocation d'assurer ensemble la paix et la sécurité internationales pour les peuples du monde. C'est à cela que nous nous sommes engagés en souscrivant à la Charte des Nations Unies.

Nous devons sans plus attendre et sans nous lasser coopérer et dialoguer avec franchise et détermination au sein du Conseil, à la mesure des engagements souscrits et des responsabilités à assumer en matière de maintien de la sécurité et de la paix dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier à nouveau le Secrétaire général de son exposé et de ses réflexions ainsi que de sa sagesse.

**M<sup>me</sup> Gasri** (France) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général, ainsi que M. Zlauvinen pour leur présentation.

Vous l'avez dit en ouverture, Monsieur le Président, la dégradation continue de notre environnement de

sécurité et le retour de la compétition stratégique et militaire remettent en cause notre système international bâti sur la règle de droit, sur le dialogue et la coopération.

Le Conseil de sécurité est la clef de voûte de ce système. Il est de sa responsabilité d'utiliser toute l'étendue des prérogatives qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies pour le préserver.

Nous soutenons pleinement l'appel du Président désigné de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à préserver la centralité et la primauté de ce traité, qui constitue la pierre angulaire de l'architecture internationale de non-prolifération et de notre stabilité stratégique. C'est un rempart dans un contexte international inédit, marqué par l'agression russe de l'Ukraine en violation de ses garanties de sécurité et marqué par la persistance des crises de prolifération.

Je souhaiterais souligner trois points. Premièrement, certains États privilégient ouvertement des postures belliqueuses. La Russie démontre par son agression de l'Ukraine son mépris pour les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États, qui sont pourtant au cœur de notre système international. Aujourd'hui, la situation à la centrale de Zaporijia menace toute l'Europe. Nous soutenons le dialogue en cours noué entre les parties et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour permettre l'envoi d'une mission d'inspection, dans le respect de la souveraineté de l'Ukraine. Nous saluons à cet égard les efforts menés par le Secrétaire général qui a permis d'ouvrir une perspective positive.

Second point, à la guerre ouverte entre États s'ajoutent la persistance des conflits internes et le fléau du terrorisme, qui affectent durablement les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. Les crises sont intensifiées par le changement climatique, dont les impacts sur la sécurité, notamment au Sahel, ne sont plus à démontrer. Affaiblissant les États, ces crises peuvent permettre à des milices ou à des mercenaires de prospérer et déstabiliser davantage les zones de conflit.

Il y a une troisième tendance inquiétante. Le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique deviennent des champs de rivalité stratégique, voire de conflit armé. La manipulation de l'information, qui trompe nos citoyens et sape nos démocraties, est amplifiée par l'hyper-connectivité. Plusieurs États cherchent ainsi à déstabiliser les systèmes politiques et accroître leur influence quand d'autres verrouillent l'information

pour éviter toute contestation. Il y a là un champ dans lequel il faut aller au-delà de nos habitudes. Nous devons réfléchir aux contours d'un dialogue renouvelé pour affiner notre compréhension commune de ces nouveaux champs, renforcer la gouvernance internationale et définir des règles de comportement responsable, en associant de manière très étroite la société civile et les entreprises. La France continuera de s'engager pleinement pour assurer que ces espaces resteront ouverts, sûrs, stables et pacifiques.

Pour conclure, qu'il me soit permis de faire nôtre l'appel du Secrétaire général à préserver la promesse de la Charte des Nations Unies. Cela passe, pour la France, par la promotion d'un multilatéralisme efficace, qui respecte les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les principes démocratiques.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres et M. Gustavo Zlauvinen, Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation du choix du thème de la séance d'information d'aujourd'hui. Nous souscrivons à ce débat, convaincus que la survie de notre espèce dépend de l'établissement d'une sécurité fondée sur le dialogue et la coopération, et non sur la menace belliqueuse d'un anéantissement nucléaire mutuel et mondial.

Malheureusement, la communauté internationale fait face à une rivalité de plus en plus dangereuse entre les grandes puissances. Par le passé, nous avons déploré la marginalisation croissante du multilatéralisme. Nous le redisons aujourd'hui, sachant que, sans lui, l'humanité connaîtra de cruelles souffrances, car nos plus grands espoirs seront écrasés par des crises multiples et liées.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous disposons d'un accord qui, s'il est respecté dans les faits autant qu'il l'est en paroles, nous offre un fondement porteur d'espoir pour la sécurité collective. Cet accord, c'est la Charte des Nations Unies, qui ne peut connaître le même sort que le Pacte de la Société des Nations. Toutefois, si les tendances actuelles se poursuivent, elle risque bien de subir la même triste fin en raison de la paralysie causée par le conflit croissant entre les alliances défensives et offensives des grandes puissances.

Nous voyons d'ores et déjà les effets dévastateurs de la guerre en cours en Europe et ses retombées dans

le monde. À moins qu'un dialogue ne soit engagé pour mettre un terme à la guerre en Ukraine, la logique qui a conduit au conflit nous mènera tous à notre perte.

Nous sommes à la croisée des chemins. Les puissances mondiales choisiront-elles d'adhérer à la vision de l'ONU, ou feront-elles de l'Organisation une arène de plus pour le conflit qui les oppose et saperont-elles sa volonté et ses moyens de protéger la paix et la sécurité internationales ?

Le reste du monde, et l'Afrique en particulier, ne doit pas attendre passivement d'être entraîné dans la tourmente des tempêtes déclenchées par cet affrontement historique. Nous ne pouvons subir l'agonie de guerres par procuration ou de changements climatiques et de pandémies incontrôlés.

La Commission Palme de 1982 espérait que les citoyens et la société civile joueraient un rôle plus actif dans la promotion du désarmement et de la sécurité. Notre argument aujourd'hui est que les régions, et plus particulièrement l'Afrique, ont un rôle important à jouer. La future carte de la survie, comme le *New York Times* a surnommé la Commission Palme, devra avoir l'Afrique à la fois comme sujet et comme acteur fondamental de son succès.

Le monde a besoin d'une Afrique prospère, sûre et unie pour relever les grands défis actuels, tels que l'insécurité mondiale et les changements climatiques. L'Agenda 2063 de l'Afrique peut dès lors servir de pierre angulaire à l'émergence d'un pilier d'équilibre pour la paix et la sécurité internationales. À nos amis et partenaires, nous avançons l'idée qu'il est dans leur intérêt fondamental d'appuyer cette ambition ou, du moins, de ne pas s'y opposer.

Sans une contribution plus forte de toutes les régions et de nos instruments multilatéraux à notre sécurité commune, des guerres froides et chaudes destructrices et d'autres dommages majeurs se profilent dans notre avenir immédiat. De nombreux efforts sont nécessaires, mais je n'en mentionnerai que quelques-uns que je demande instamment aux membres du Conseil de privilégier dans leur analyse.

Premièrement, nous devons renouveler notre ambition d'entreprendre les réformes attendues de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité. Les sièges qui doivent être attribués à l'Afrique, conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, offrent le meilleur espoir d'un Conseil équilibré. L'Union africaine et les autres organisations

régionales doivent également ne ménager aucun effort pour renforcer leur architecture de paix et de sécurité afin d'améliorer l'efficacité du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, l'ONU doit assumer une plus grande responsabilité pour toutes les opérations de paix mises sur pied pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. En particulier, il convient d'assurer un financement adéquat et prévisible, notamment par le biais des contributions statutaires pour les opérations de paix menées par l'Union africaine sous mandat du Conseil de sécurité. Il faut également garantir un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix. À cet égard, nous exhortons les membres à se mettre d'accord sur un projet de résolution ambitieux sur le financement de la consolidation de la paix d'ici la fin de la soixante-seizième session.

Troisièmement, le statut de chef de file de la mise au point d'armes nucléaires a un corollaire malheureux : les régions concernées sont aussi les plus avancées dans le développement d'une intelligence artificielle à des fins militaires. L'ONU et les organisations régionales doivent faire davantage entendre leur voix pour veiller à ce que cette technologie soit élaborée de manière éthique et dans le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Quatrièmement, la sécurité commune est indissociable du développement. En particulier, les pays industrialisés doivent s'employer plus énergiquement à honorer et dépasser leurs engagements en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte, sera un test décisif à cet égard.

Cinquièmement, enfin, les acteurs non étatiques militants et, en particulier, les terroristes, peuvent porter un coup fatal à notre sécurité commune. Nous appelons le Conseil à redoubler d'efforts pour exploiter sa panoplie entière d'outils, de manière prévisible et cohérente, contre toutes les entités terroristes et leurs collaborateurs.

Le Kenya entend continuer de faire sa part d'efforts pour promouvoir le dialogue et la coopération dans l'intérêt de la sécurité commune. Nous avons joué un rôle essentiel pour élaborer des solutions politiques à de multiples conflits, voire pour éviter l'effondrement d'États dans notre région. Actuellement, par le

truchement du conclave de Nairobi et du Dialogue intercongolais, nous déployons tous les efforts diplomatiques et politiques pour faciliter la sortie de crise dans l'est de la République démocratique du Congo et aider le pays. Nous collaborons à cet égard avec nos voisins et partenaires, forts de la conviction que le dialogue et la coopération, plutôt que l'affrontement et le conflit, sont cruciaux pour faire en sorte que nos citoyens, et tous les peuples, vivent dans la paix, la sécurité et la prospérité partagée.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et l'Ambassadeur Zlauvinen de leurs exposés et de leur détermination indéfectible à promouvoir la diplomatie multilatérale.

Nous vivons dans un monde où nos plus grands défis sont partagés, or qui dit défis mondiaux dit solutions mondiales. C'est ce qui donne toute leur valeur aux institutions multilatérales telles que l'ONU. Contrairement à quelconque autre institution, l'ONU peut galvaniser le monde en quête de meilleurs desseins. Nous pouvons promouvoir les droits humains, protéger les civils innocents, apporter des secours humanitaires et sauver des vies. Nous pouvons renforcer l'égalité souveraine, promouvoir le développement humain, écarter les menaces sur la paix et la sécurité et œuvrer en faveur d'un monde plus égalitaire et plus juste.

Mais pour réussir, il faut être de bonne foi. Cela signifie qu'il ne suffit pas de citer la Charte des Nations Unies, mais qu'il faut, dans la pratique, respecter les principes qu'elle consacre. Et cela signifie que nous devons faire en sorte, avec énergie et cohérence, que les États Membres rendent des comptes lorsqu'ils violent la Charte et les principes qu'elle incarne.

Malheureusement, l'une des plus graves menaces à notre réussite en matière de maintien de la paix et de la sécurité provient de l'un d'entre nous. En tête de liste figure l'invasion pure et simple, par la Russie, un membre permanent du Conseil, de son voisin souverain et lui aussi État Membre de l'ONU, l'Ukraine.

Avant l'invasion russe non provoquée, les États-Unis, l'Ukraine et ses voisins, ainsi que d'autres États Membres, ont déployé d'intenses efforts diplomatiques pour dissuader la Russie de choisir la voie de la force et de la violence. Nous avons organisé des dialogues de haut niveau dans diverses instances internationales, y compris au Conseil, afin de faire connaître

nos préoccupations autour des conditions de sécurité et de discuter des mesures envisageables pour revitaliser l'architecture de sécurité européenne.

La Russie, cependant, a rejeté le dialogue, rejeté les conceptions établies de l'égalité souveraine, balayé le concept d'indivisibilité de la sécurité et lancé une guerre atroce. La Russie a justifié ses actes en tentant de redéfinir des concepts élémentaires tels que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indivisibilité de la sécurité ; et en affirmant qu'il est de la prérogative de Moscou de dicter les choix de ses voisins en matière de politique et de sécurité.

La Russie aime à dire que la sécurité d'un État ne peut être instaurée au détriment de celle d'autres États. Mais le discours alambiqué et enflammé que tient la Russie sur les menaces qu'elle aurait à affronter de la part de ses voisins oublie de préciser que toutes les nations ont le droit de choisir leurs alliances sur le plan de la sécurité. L'interprétation russe de la sécurité indivisible ne justifie pas la tentative d'annexion d'un pays par un autre. Cela va à l'encontre non seulement des principes consacrés par la Charte, mais des mots même qu'elle utilise et de ses dispositions en matière d'accords de légitime défense mutuelle.

Le désir égoïste de la Russie d'envahir son voisin et de lui dérober son territoire a eu des répercussions sur nous tous. Il a exacerbé l'insécurité alimentaire mondiale, a déclenché une nouvelle crise des réfugiés, a entraîné la mort de dizaines de milliers d'Ukrainiens et de Russes, et a dégradé les principes fondamentaux qui avaient permis d'éviter de nouvelles guerres mondiales.

Les plus graves erreurs du XX<sup>e</sup> siècle ont été commises à l'époque des empires, lorsque des pays et des peuples n'étaient pas libres de prendre leurs propres décisions souveraines concernant leurs sociétés, leurs économies, leurs partenariats et leurs alliances. Nous ne pouvons pas répéter ces erreurs. C'est pourquoi nous avons consacré ces enseignements dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En protégeant et en promouvant les droits humains, nous protégeons ce qui nous unit : notre humanité partagée.

Voilà pourquoi les États ne peuvent excuser leurs violations des droits humains en arguant d'affaires intérieures. Si des droits sont dits universels, ils doivent précisément être universels. Les termes utilisés dans la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne pourraient être plus clairs.

Enfin, nous avons quitté le XX<sup>e</sup> siècle en ayant convenu que les menaces qui pèsent sur notre existence, comme la prolifération nucléaire, doivent être surveillées ensemble et que nous devons tirer parti des institutions et mécanismes établis par la Charte des Nations Unies, comme le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, pour relever ces défis communs à la paix et à la sécurité.

C'est le message que le Président Biden et le Secrétaire d'État Blinken ont transmis il y a quelques semaines, à l'ouverture de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les États-Unis entendent continuer d'appuyer le TNP, qui reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Durant la Conférence d'examen, nous cherchons à obtenir un document final de consensus qui préserve l'intégrité de ce traité primordial et en renforce la mise en œuvre dans ses trois piliers, afin de trouver des moyens concrets et pratiques d'aller de l'avant.

Il importe également que la Conférence d'examen prenne acte de la manière dont la guerre et les actes irresponsables de la Russie en Ukraine portent lourdement atteinte aux principaux objectifs du TNP. C'est pourquoi nous estimons que reprendre les inspections mutuellement bénéfiques prévues au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est une composante clef de notre coopération qui doit être poursuivie.

Nous sommes prêts à négocier, dans les meilleurs délais, un cadre propre à remplacer ce nouveau traité de réduction des armements stratégiques pour convenir avec la Russie de nouvelles réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques. Nous sommes disposés à collaborer avec tous les pays pour la réduction des risques et les efforts de stabilité stratégique. Nous continuerons d'appuyer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Et nous sommes impatients d'entamer les travaux avec nos partenaires pour relancer cette année les négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles, reporté de longue date.

Ces défis mondiaux exigent des solutions mondiales. Ils exigent de la bonne foi et le respect des normes établies et du droit international. Ils exigent de faire preuve d'engagement et de persévérance, qui font trop souvent défaut. Nous devons cependant persévérer, car notre sécurité collective est en jeu.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et l'Ambassadeur Zlatouvinen de leurs exposés importants d'aujourd'hui.

Le dialogue et la coopération sont des éléments essentiels du règlement des différends et de la consolidation de la paix et de la sécurité, et nous en avons vu des exemples positifs notables au Conseil de sécurité ces derniers mois. Au Yémen, des efforts soutenus, notamment de la part des membres du Conseil et des acteurs régionaux, nous ont permis d'aboutir à une trêve fragile. En Somalie, la coopération au sein du Conseil et avec l'Union africaine a permis de mettre en place une nouvelle mission, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Toutefois, le dialogue ne pourra garantir notre sécurité collective que s'il est appuyé et soutenu par des États qui respectent le système international qui assure notre sécurité à toutes et à tous. Cela doit commencer par la Charte des Nations Unies, en tant que garante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Aujourd'hui, la menace la plus grave qui pèse sur le système de sécurité commune consacré par les Nations Unies est bien connue. La Russie, membre permanent du Conseil, a bafoué la Charte et foulé aux pieds les règles qui sous-tendent la paix et la sécurité internationales, sapant ainsi l'ensemble du système que nous défendons toutes et tous ici. Pour garantir la sécurité de tous et préserver le système sur lequel nous nous appuyons, nous devons amener les États qui transgressent les normes universellement acceptées de souveraineté et d'intégrité territoriale à répondre de leurs actes. Accepter qu'un grand pays puisse tout simplement envahir un voisin plus petit reviendrait à retourner à ces jours sombres qui étaient marqués par des souffrances humaines, ainsi que par une instabilité et des conflits internationaux de plus grande ampleur. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à mettre fin à son invasion illégale de l'Ukraine et à retirer ses forces.

En ce moment où le système mondial est remis en question, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir l'escalade nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de l'architecture de sécurité mondiale dans ce domaine et la seule voie menant à notre objectif commun de désarmement nucléaire complet. La déclaration commune publiée à ce sujet en janvier par les dirigeants des cinq membres permanents du Conseil est un signal important de leur volonté d'œuvrer de concert pour réduire les risques et instaurer un climat de

confiance. Dans ce contexte, nous remercions M. Zlaouvin des efforts inlassables qu'il déploie en tant que Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Royaume-Uni reste fermement engagé en faveur de ses objectifs et est résolu à œuvrer de concert avec les autres États en vue de garantir la mise en œuvre du TNP et d'autres traités. C'est pourquoi nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général au sujet de la centrale nucléaire de Zaporijia, dans le sud de l'Ukraine. Il peut compter sur notre soutien dans ses efforts pour désamorcer la situation. Nous soulignons également l'importance d'envoyer une mission d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour traiter les aspects de sûreté et de sécurité nucléaires et de garanties, dans le respect de la pleine souveraineté de l'Ukraine sur son territoire et ses infrastructures.

La Charte et l'architecture de sécurité internationale que nous avons élaborées collectivement sont essentielles pour tous nos pays. Défendons-les ensemble pour que notre monde puisse donner à tous les États souverains la possibilité de garantir la sécurité de leur population et l'intégrité de leur territoire.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général et l'Ambassadeur Zlaouvin de leurs exposés instructifs. Je remercie également la Chine d'avoir convoqué la présente séance, qui vient à point nommé.

Le monde est actuellement confronté à une multitude de défis immédiats qui se manifestent sous de nouvelles formes et qui se renforcent mutuellement, des pandémies aux conflits liés au climat, en passant par la cybercriminalité, l'insécurité alimentaire et le nombre croissant de réfugiés. Les conflits se prolongent de plus en plus, et ont des conséquences catastrophiques pour les civils et les infrastructures civiles. L'absence de protection alimente les conflits et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul relever tous ces défis. Le multilatéralisme doit être au cœur des efforts que nous menons pour relever les défis mondiaux.

Nous devons jouer un rôle plus actif dans la prévention des crises. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement que le Secrétaire général ait fait de la prévention une priorité dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), en soulignant la nécessité de garantir un financement adéquat, prévisible et durable. En réfléchissant à des moyens de faciliter des

interventions rapides, nous devons également améliorer la connaissance des situations par le Conseil de sécurité. À cet égard, le Secrétariat et les intervenants qui s'expriment au nom de l'ONU ont un rôle clef à jouer en mettant à profit leurs échanges avec le Conseil pour porter des problèmes émergents à son attention et sonner l'alarme. La collaboration avec des organisations régionales telles que l'Union africaine est essentielle pour permettre au Conseil de comprendre et de contrer les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, notamment le rôle de plus en plus important que jouent les acteurs non étatiques dans les situations de conflit. La Norvège est en outre fermement convaincue que, pour parvenir à une paix pérenne, nous devons dialoguer avec tous les acteurs engagés dans un conflit, et la participation pleine et véritable des femmes est essentielle à cet égard.

La rivalité entre les grandes puissances met sous pression l'architecture multilatérale de désarmement. De nouveaux systèmes d'armes sont mis au point et déployés. Les problèmes de prolifération se multiplient. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a contribué à préserver la sécurité mondiale pendant plus d'un demi-siècle. Il constitue la pierre angulaire des efforts que nous déployons pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous devons impérativement saisir l'occasion offerte par la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est en cours, pour réaffirmer notre attachement au Traité. Nous sommes en outre résolument favorables à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons persévérer dans nos efforts pour préparer le terrain à de futurs accords contraignants en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nous soulignons également l'importance de tenir compte des questions de genre dans le cadre de ces travaux. Les femmes et les organisations de femmes jouent un rôle important dans les politiques et les campagnes en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

La Charte des Nations Unies interdit expressément l'agression et l'acquisition de territoire par la force. La Russie doit immédiatement retirer ses forces de l'intérieur des frontières ukrainiennes internationalement reconnues et mettre fin aux menaces et aux opérations militaires. Le bombardement récent de la centrale nucléaire de Zaporijia est particulièrement préoccupant.

Pour terminer, je voudrais soulever une préoccupation que nous partageons avec de nombreuses autres délégations autour de cette table. Le monde est

actuellement confronté à des niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire aiguë. La hausse des prix alimentaires contribue à la faim au Soudan du Sud, en Syrie, au Yémen, en Afghanistan et dans d'autres régions. Cette situation met en péril les moyens de subsistance et multiplie les risques de reprise des conflits et de l'instabilité. La guerre que mène la Russie contre l'Ukraine a encore aggravé la situation, entraînant de lourdes répercussions à l'échelle mondiale. La Norvège félicite le Secrétaire général de sa contribution à l'initiative sur le transport sécurisé de céréales depuis les ports ukrainiens en passant par la mer Noire. Il s'agit d'une mesure importante qui pourrait contribuer à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale.

Les défis auxquels nous sommes confrontés exigent une réponse globale et inclusive. Ils nous concernent tous. Nos efforts en faveur de la sécurité collective doivent être coordonnés à travers les trois piliers de l'action de l'ONU que sont la paix et la sécurité, les droits humains et le développement.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation chinoise d'avoir organisé cette importante séance afin de promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération.

Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration claire et riche en informations, ainsi que l'Ambassadeur Gustavo Zlauvinen, Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de son exposé instructif.

Sept décennies après l'adoption de la Charte des Nations Unies, le monde est témoin de l'aggravation des tensions qui pèsent sur les structures de l'ordre mondial, non seulement parce qu'il existe des menaces mondiales nouvelles et émergentes dont l'élimination nécessite une action nationale efficace, mais aussi parce que, loin du souvenir brutal des guerres du passé, les pays en viennent de plus en plus à considérer la menace et le recours à la force comme un outil leur permettant de mener des politiques sur la scène internationale.

De nombreux petits pays ont conscience que l'ordre fondé sur des règles n'a pas toujours été équitable, mais ils n'en restent pas moins fermement attachés à cet ordre, car celui-ci demeure une nécessité essentielle pour maintenir la stabilité du système international moderne. La plupart d'entre nous ne sont que trop conscients des risques graves d'un imaginaire à la Thomas Hobbes auxquels nous serions confrontés si le

système international de gouvernance que nous avons édifié au cours de la période d'après-guerre devait être maintenu dans une situation de fragilité.

Par conséquent, alors que nous réfléchissons aux risques que font peser sur le système mondial des menaces telles que la prolifération des armes de destruction massive, les conflits nucléaires et leur utilisation par des groupes terroristes, le terrorisme, les conflits violents, les pandémies, les changements climatiques, les cyberattaques, la désinformation, les crises migratoires et l'insécurité alimentaire et énergétique, nous devons nous résoudre à honorer nos engagements respectifs vis-à-vis de la Charte, ainsi que les autres engagements que nous avons pris, notamment ceux que nous avons contractés récemment dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne la manière dont nous pouvons promouvoir la sécurité commune par le dialogue et la coopération, le Ghana souhaite soulever cinq points principaux.

Premièrement, d'une manière générale, nous devons œuvrer collectivement au renforcement du multilatéralisme afin de veiller à ce qu'il réponde aux besoins de toutes et de tous, et non aux désirs d'une minorité puissante ou influente. Le dialogue nécessaire au maintien du multilatéralisme doit donc évoluer, et les décisions adoptées doivent tenir compte des aspirations communes de tous les États Membres et se fonder, entre autres, sur des principes tels que la solidarité. De notre point de vue, un système multilatéral solide, qui respecte l'équité et la justice, demeure nécessaire à la réalisation de l'objectif commun de maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Deuxièmement, certains États Membres ont trop souvent dérogé à leurs obligations au regard des déclarations qu'ils ont prononcées lorsqu'ils ont adhéré à l'ONU et accepté de défendre les buts et principes consacrés par la Charte. Lorsque cela s'est produit avec des États plus puissants, l'Organisation s'est vue empêchée d'agir.

C'est pourquoi nous estimons que, dans les circonstances actuelles, il peut être nécessaire d'engager un processus consensuel par lequel les États Membres réaffirmeraient officiellement leur attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier à son objectif fondamental, à savoir assurer la paix et la sécurité internationales sur la base du règlement pacifique des différends ; le

non-recours à la force dans les relations internationales, sauf dans des conditions très limitées et bien définies ; le développement de relations amicales ; et la recherche d'une coopération internationale afin de régler les problèmes internationaux.

Troisièmement, si le développement de relations amicales entre les États Membres a été envisagé comme l'un des outils clefs pour promouvoir un ordre mondial pacifique, nous avons bien conscience des agissements de certains États par le passé qui ont porté atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique d'autres États. Ces agissements suscitent la méfiance et compromettent la sécurité commune à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Il est important de prendre conscience du fait que, si les États plus puissants peuvent nourrir des préoccupations importantes en matière de sécurité, celles-ci ne peuvent en aucun cas être subordonnées aux intérêts nationaux des autres États, aussi petits soient-ils. Cette exigence découle du principe de l'égalité souveraine des États, un principe qui doit être sauvegardé dans la pratique si nous aspirons à l'avènement d'un monde plus stable. Nous encourageons donc des démarches diplomatiques délibérées, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, en vue d'instaurer une confiance mutuelle, notamment en privilégiant le dialogue afin d'évaluer objectivement les intentions stratégiques des pays et de mieux comprendre les objectifs et les stratégies sous-tendant leurs politiques nationales. Cette approche est essentielle lorsqu'il s'agit de faire face à des erreurs de jugement et d'éviter une concurrence malsaine, notamment entre les grandes puissances.

Quatrièmement, dans le contexte des rivalités géopolitiques actuelles, les risques élevés inhérents à l'emploi intentionnel ou accidentel d'armes nucléaires constituent une grave source de préoccupation que les États dotés d'armes nucléaires devraient s'efforcer de dissiper par la coopération. Si la non-prolifération nucléaire est une question importante sur laquelle nous devons continuer à travailler, que ce soit dans la péninsule coréenne, au Moyen-Orient ou ailleurs, la principale préoccupation tient au fait que le concept même d'armes nucléaires est inacceptable pour l'humanité et, par conséquent, nous devons œuvrer sans relâche pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons pour cela renforcer le dialogue et la coopération afin de pouvoir tirer parti des succès obtenus jusqu'à présent. Je pense au Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires, qui contribue au contrôle de la non-prolifération depuis 53 ans, même si des défis subsistent, ainsi qu'au moratoire sur les essais nucléaires observé depuis 25 ans.

Enfin, il existe de nombreuses situations de conflit, notamment dans certaines régions du continent africain, où les armes légères et de petit calibre se trouvant entre les mains de groupes terroristes et d'extrémistes violents ont, dans les faits, été utilisées comme des armes de destruction massive. Nous ne pouvons laisser les acteurs régionaux et nationaux affronter seuls ces menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité. La charge doit être partagée équitablement et des efforts et des investissements renouvelés doivent être consentis en faveur d'interventions propres à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, le Ghana estime que la sécurité commune à laquelle nous aspirons toutes et tous est possible et réalisable. Nous attendons donc avec intérêt de voir les États Membres poursuivre leur dialogue sur le rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*, en particulier en ce qui concerne le Nouvel Agenda pour la paix.

Tout en reconnaissant l'importance que revêtent les accords régionaux dans le renforcement de la sécurité collective, nous soulignons également le rôle essentiel que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue et de la coopération au service de notre sécurité commune, et nous estimons que la plateforme qu'offre l'ONU permet aux États de définir, sur un pied d'égalité, des interprétations communes concernant l'application du droit international et de normes, règles et principes favorisant un comportement responsable des États. Nous devons préserver jalousement cette plateforme multilatérale.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, M. Gustavo Zlauvinen. Nous tenons à remercier nos collègues chinois d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité et d'avoir choisi un sujet très pertinent lié aux questions de sécurité collective.

Personne ou presque ne peut être satisfait de la situation internationale que nous connaissons aujourd'hui. Le système de sécurité internationale traverse une

crise profonde. Pratiquement toutes les institutions sur lesquelles il reposait se sont affaiblies et le niveau de confiance entre les principaux acteurs internationaux est tombé à un niveau critique. Aujourd'hui, plus que jamais, il est important de comprendre les raisons de cette évolution. Cependant, depuis au moins 200 ans, les pays occidentaux accusent la Russie d'être la seule responsable de ces problèmes et la solution universelle pour les régler.

Mais examinons les faits. À la fin des années 80, la communauté internationale avait de bonnes raisons d'espérer que la guerre froide, avec sa course aux armements et la menace d'un affrontement majeur entre les superpuissances, était derrière nous. Nombre d'experts affirmèrent alors avec force que la confrontation entre blocs appartenait également au passé. Cette évolution est essentiellement imputable au fait que l'URSS, puis la Russie, ont changé radicalement de cap face aux promesses et aux garanties des pays occidentaux. À l'époque, nous avons reçu l'assurance que l'OTAN ne tirerait aucun avantage unilatéral de l'évolution de la situation en Europe et n'y créerait pas de nouvelles lignes de division. On nous a promis un partenariat égalitaire fondé sur la confiance, la transparence et la prise en compte mutuelle des préoccupations en matière de sécurité, ce qui incluait la promesse de ne pas étendre l'OTAN à l'est.

Il ressort clairement des transcriptions des discussions et des mémoires des responsables politiques occidentaux qu'on nous a menti de manière flagrante et éhontée, et que ni les États-Unis ni leurs alliés n'avaient l'intention de tenir la moindre promesse - ce qui continue aujourd'hui. L'établissement d'un partenariat égalitaire n'a jamais été à leur ordre du jour. En outre, les pays occidentaux, profitant de nos difficultés économiques et politiques au cours de la période de transition, ont déclaré que la Russie était la perdante de la guerre froide. Et à leurs yeux, le perdant ne pouvait prétendre à rien. Presque immédiatement, les membres de l'OTAN ont oublié leurs promesses de ne pas accroître leur présence militaire en Europe et de ne pas déplacer leurs infrastructures militaires à proximité des frontières russes.

Pendant 30 ans, nous nous sommes employés avec patience à négocier avec l'OTAN les principes d'une sécurité égale et indivisible dans la région euro-atlantique. Toutefois, nos propositions se sont invariablement heurtées soit à des mensonges cyniques, soit à des tentatives de pression et de chantage. Pendant ce temps, l'OTAN n'a cessé de s'étendre, rapprochant son infrastructure militaire de nos frontières, notamment en

déployant des systèmes de défense antimissiles et des armes offensives. Tout cela a créé une réelle menace pour la sécurité nationale de notre pays. Notre président a lancé un avertissement à ce sujet en 2007, à la Conférence de Munich sur la sécurité, exhortant l'OTAN à renoncer à cette dangereuse voie de l'affrontement. Malheureusement, ces avertissements n'ont pas été entendus ni pris en compte par l'Occident. Au contraire, en 2008, les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont incité les autorités géorgiennes de l'époque à mener une campagne militaire violente et risquée contre l'Ossétie du Sud et les soldats de la paix russes, ce qui a eu des conséquences catastrophiques pour la Géorgie.

Parallèlement, les États-Unis ont délibérément démantelé des éléments clés du système mondial de maîtrise des armements, qui avait contribué pendant des décennies à maintenir un équilibre stratégique et à éviter les confrontations armées. Dès 2001, Washington a annoncé son retrait unilatéral du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, sous le prétexte farfelu qu'il aurait été obsolète et inadapté aux réalités modernes. En 2019, les États-Unis se sont également retirés unilatéralement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, que le Secrétaire général a un jour qualifié d'outil inestimable pour prévenir une guerre nucléaire. Pour éviter un nouveau cycle de confrontation, nous avons proposé aux États-Unis et à l'OTAN un moratoire mutuel sur le déploiement de ces missiles. Nous nous sommes même engagés de façon unilatérale à ne pas être les premiers à déployer des systèmes interdits en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans les régions où ces armes de fabrication américaine ne seraient pas déployées. Mais les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont rejeté notre proposition d'adhérer à ce moratoire. Dans ce contexte, il est révélateur que les États-Unis continuent de refuser de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En ce qui concerne la région euro-atlantique, depuis de nombreuses années, nous mettons tout en œuvre pour préserver la viabilité du régime de maîtrise des armements conventionnels. La Russie a lancé les négociations dans le but d'adapter le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FACE), et a ratifié l'Accord d'adaptation du Traité, qui aurait permis de tenir compte des nouvelles réalités stratégiques en Europe. Mais les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN, qui, au milieu des années 2000, s'étendaient déjà à toute vitesse, ont refusé de ratifier cet accord,

et les recrues de l'OTAN des années 2000, à savoir la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, la Slovaquie, l'Albanie et la Croatie, ont refusé par principe d'adhérer au Traité de l'Atlantique Nord. Tout cela a vidé le Traité de tout sens politique et militaire. En 2020, les États-Unis ont même sonné le glas d'un autre accord essentiel pour le renforcement de la confiance dans la région euro-atlantique en se retirant unilatéralement du Traité « Ciel ouvert ». Je tiens à souligner que le démantèlement de chacun de ces instruments de maîtrise des armements est le résultat d'actions délibérées des États-Unis, qui, de fait, ont détruit tous les fondements du dispositif existant dans ce domaine.

En décembre dernier, nous avons tenté une dernière fois de sauver le système de sécurité européen, qui agonisait sous les coups des pays occidentaux. La Russie a présenté une série de propositions aux États-Unis et à l'OTAN sur les mesures de confiance et de sécurité dans la région euro-atlantique. Nous avons proposé aux États-Unis de conclure un accord sur des garanties de sécurité mutuelles et juridiquement contraignantes, qui tiendraient compte des préoccupations des deux parties dans ce domaine et ramèneraient les relations entre l'OTAN et la Russie à leur niveau de 1997, année de la signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie. Un accord similaire a été transmis à l'OTAN. Ce sont des documents publics que tout le monde peut consulter.

Nos propositions étaient fondées sur le principe de la sécurité commune et indivisible, qui suppose que les États ne doivent pas renforcer leur sécurité au détriment de celle des autres. C'est le principe fondamental des relations internationales civilisées. Il est inscrit dans un certain nombre de documents fondateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment la Charte de sécurité européenne de l'OSCE, adoptée à Istanbul en 1999, a été réaffirmé dans la Déclaration commémorative d'Astana du sommet de l'OSCE de 2010, et constitue la base des accords entre la Russie et l'OTAN. Mais nos collègues américains n'ont pas voulu réaffirmer ce principe, insistant sur le caractère sacré de la politique de la porte ouverte de l'OTAN. Ainsi, les États-Unis et l'OTAN ont rejeté toutes nos propositions de garanties de sécurité. Ils ont simplement refusé d'avoir des discussions de fond sur cette question et, pour la énième fois, ont préféré l'escalade à un règlement diplomatique. En conséquence, la région européenne est en proie à une crise aux enjeux mondiaux et, il n'est pas exagéré de le dire, aux conséquences historiques.

Si l'Occident détruit collectivement et délibérément le système de sécurité européen depuis toutes ces années, c'est parce que le système calibré de contrôles et contrepoids, conçu pour prendre en compte nos intérêts, a cessé de satisfaire ses aspirations hégémoniques. Il a succombé à la tentation d'assujettir le monde entier à ses diktats et de le forcer à fonctionner et à vivre selon les règles fixées par les pays occidentaux. La sécurité collective est incompatible avec la coercition et l'hégémonie, et elle l'est également avec la volonté de saper toute autre voie souveraine de développement et de maintenir les pays et les peuples sous l'emprise d'un ordre colonial. Les pays de l'Occident ont recours à tous les stratagèmes possibles : ingérence grossière dans les affaires intérieures des États, coups d'État, menaces, chantage, coercition économique et incitation aux conflits. Ces dernières années, ils ont également eu recours à d'ignobles campagnes de désinformation fondées sur le mensonge et la présomption de culpabilité de chacun. Dans leur monde, la vérité et les faits ne jouent aucun rôle, car les agences de relations publiques et les grands médias occidentaux s'emploient à salir leurs adversaires.

Tout comme la Géorgie en son temps, l'Ukraine a été sacrifiée sur l'autel de la confrontation avec la Russie, l'Ukraine où l'Occident a mis en place un régime antipopulaire, anticonstitutionnel et russophobe. Aujourd'hui, en équipant massivement Kiev d'armes lourdes, les États-Unis et leurs alliés font tout ce qui est en leur pouvoir pour prolonger le conflit en Ukraine, conflit qui a commencé après que le régime de Maïdan a attaqué, en 2014, les habitants du sud-est du pays avec des bombes et des obus, faisant du peuple ukrainien de la chair à canon.

Dans le même temps, contrairement aux valeurs qu'ils déclarent comme étant les leurs, les pays occidentaux ferment cyniquement les yeux sur la propagation de l'idéologie néonazie, les massacres de la population du Donbass et les violations du droit international humanitaire commises par les forces armées ukrainiennes et les bataillons nationalistes. Ces dernières semaines, les parrains occidentaux de l'Ukraine ont en fait aidé Kiev dans ses tentatives de chantage nucléaire, faisant abstraction du fait que ce sont les forces armées ukrainiennes qui bombardent la centrale nucléaire de Zaporozhie. À la séance du Conseil de sécurité organisée à la demande de la Russie la semaine dernière sur cette question (voir S/PV.9109), pas une seule délégation occidentale n'a eu le courage d'appeler un chat un chat et d'exhorter Kiev à mettre fin à ces agissements dangereux qui pourraient

entraîner une catastrophe radiologique sur le continent européen. Nous avons demandé la tenue d'une autre séance d'urgence en lien avec les provocations incessantes des forces armées ukrainiennes sur le site de la centrale nucléaire de Zaporojie.

Les États-Unis et leurs alliés agissent de manière tout aussi imprudente et provocatrice en Asie et en Afrique. Récemment, ils ont considérablement intensifié leurs actions destructrices dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ils tentent d'imposer une mentalité de bloc aux États de cette région, de former des alliances militaro-politiques agressives telles que l'AUKUS, le pacte de sécurité trilatérale entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, de creuser un fossé entre les pays qui disposent de mécanismes efficaces pour régler les questions et problèmes litigieux et de les forcer à renoncer au concept de neutralité asiatique, qui leur a permis de préserver leurs intérêts pendant la guerre froide. Dans le même ordre d'idées, les États-Unis ont lancé leur campagne risquée à Taiwan. Nous considérons cette provocation soigneusement planifiée comme un signe évident de manque de respect pour la souveraineté des autres pays et pour nos obligations internationales. De manière générale, nous devons admettre que la région de l'Asie et du Pacifique est utilisée par les États-Unis dans le cadre de leur stratégie délibérée et consciente visant à déstabiliser la situation dans les régions du monde où les États sont engagés sur une voie politique indépendante et autonome.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est actuellement en cours à New York. Son objectif est de renforcer la détermination de la communauté internationale à mettre en œuvre les dispositions du Traité. Mais même dans ce cas, les pays occidentaux politisent les travaux sur le document final, faisant passer leurs intérêts géopolitiques, à savoir sanctionner la Russie, avant l'exigence collective de renforcer la sécurité mondiale. Dans le contexte du sabotage collectif de facto de l'architecture de sécurité mondiale par l'Occident, la Russie continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver au moins ses éléments clefs et vitaux.

En février 2021, à notre initiative, le nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques conclu entre la Russie et les États-Unis a été prorogé de cinq ans. Nous avons aussi pris l'initiative de réaffirmer le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, dans la déclaration

commune des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, adoptée le 3 janvier. Dans cette déclaration, ils ont également souligné la nécessité de prévenir non seulement un affrontement nucléaire, mais aussi tout affrontement militaire entre les puissances nucléaires. Il est impératif que tous les signataires de cette déclaration démontrent réellement leur engagement envers ces dispositions.

Par principe, nous restons ouverts à la coopération pour réduire les tensions, enrayer la course aux armements et réduire au minimum les risques stratégiques. Toutefois, pour cela, il faut que nos collègues occidentaux soient également intéressés. À ce jour, nous n'avons pas constaté un tel intérêt de leur part. Nous ne pourrions réduire les tensions dans le monde et surmonter les menaces et les risques sur le plan politique et militaire qu'en renforçant un système multipolaire fondé sur le droit international, les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et l'égalité souveraine des États. C'est la seule autre option possible et efficace face à l'hégémonie et à la loi du plus fort. Nous sommes prêts à participer activement à des efforts conjoints, avec des partenaires qui partagent les mêmes idées, pour bâtir un monde véritablement démocratique, dans lequel les droits de toutes les nations sont garantis, leurs intérêts en matière de sécurité sont préservés, et la diversité culturelle et civilisationnelle est respectée. Cela est important, malgré l'opposition farouche des États-Unis et de leurs alliés.

Aujourd'hui, les contours d'un nouvel ordre mondial se dessinent sous nos yeux. De plus en plus de pays choisissent la voie d'un développement politique, économique et civilisationnel souverain, en rejetant les recettes et les modèles imposés par les pays occidentaux. L'Occident est prêt à tout pour préserver son hégémonie. L'Ukraine a été sacrifiée à cette fin et a été transformée en camp d'entraînement pour une guerre par procuration avec la Russie, qui continuera jusqu'à ce que le dernier Ukrainien tombe. Nous espérons que les actions de l'Occident en Ukraine ont ouvert les yeux de nombreuses personnes dans le monde sur le véritable contexte des crises qui secouent notre planète. Ce qui arrive à l'Ukraine, et le comportement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en général sur le continent européen depuis 30 ans, est une leçon pour le monde entier. Est-ce qu'on peut penser que les États-Unis et leurs alliés se comporteront différemment dans d'autres régions ? L'histoire nous montre que ce n'est pas le cas. Ne demandez donc pas pour qui sonne le glas aujourd'hui. Il sonne pour vous.

**M<sup>me</sup> Moran** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé ce débat, qui arrive à point nommé. Je remercie également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Zlauvinen de leurs déclarations qui incitent à la réflexion.

L'Organisation des Nations Unies est née du traumatisme de la Seconde Guerre mondiale et de la volonté de faire en sorte que nous ne prenions plus jamais le chemin de l'isolement, du nationalisme, de la division mondiale et des conflits. Le multilatéralisme est depuis longtemps au centre de la politique étrangère de l'Irlande. Nous estimons que l'ordre international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, reste essentiel si nous voulons réaliser la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de respecter la souveraineté des États. Malheureusement, nous observons une augmentation de l'instabilité mondiale et régionale, qui a été exacerbée cette année par l'agression militaire injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine.

Aucun pays ne peut s'attaquer seul aux causes profondes des conflits et aux défis mondiaux complexes. La lutte contre les changements climatiques, les inégalités, la pauvreté, la cybercriminalité et le terrorisme exige un effort collectif efficace, si nous voulons parvenir à une paix pérenne. Mais le consensus mondial de base, incarné par les principales institutions régionales et internationales, est en train de s'effriter. Nous devons nous opposer à ces tentatives, tout en entreprenant les réformes institutionnelles nécessaires pour continuer à porter au maximum la légitimité, la pertinence et l'efficacité des instances multilatérales. Pour relever ensemble ces défis complexes et interconnectés, il nous faut une réponse globale et inclusive, coordonnée à travers les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits humains et le développement. Je voudrais souligner trois domaines dans lesquels nous voyons des possibilités de coopération pour agir en faveur de la paix.

Premièrement, nous devons abandonner notre position par défaut, qui consiste à réagir après qu'une crise a éclaté, et prendre davantage les devants en matière de prévention. L'Irlande se joint à l'appel lancé dans *Notre Programme commun* (A/75/982), auquel le Secrétaire général a fait référence, pour renforcer notre appui à la Commission de consolidation de la paix et veiller à ce que les activités dans ce domaine soient financées de manière adéquate et durable. La Commission de consolidation de la paix continue de renforcer sa collaboration

avec la société civile et de fournir davantage de conseils au Conseil de sécurité, et a contribué aux discussions sur le financement des activités de consolidation de la paix dans le cadre du dispositif global de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies pris. L'Irlande appelle les autres Membres à appuyer tous les travaux de la Commission et à participer de manière constructive aux prochaines négociations au sein de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, force est de reconnaître que le désarmement et une maîtrise efficace des armements sont plus essentiels que jamais. À l'époque de la guerre froide, le monde s'est trop souvent retrouvé au bord de la catastrophe nucléaire. Mais aujourd'hui, nous sommes confrontés à des risques plus graves en matière nucléaire. Comme nous l'a dit le Secrétaire général, en adoptant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la communauté internationale a pris une mesure décisive pour s'écarter de l'abîme. Le TNP, qui est la pierre angulaire de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires, nous rappelle que même dans les moments les plus critiques, il est possible de faire des progrès. Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est en cours, sous la présidence de l'Ambassadeur Zlauvinen. Il nous incombe à tous de placer le désarmement nucléaire sous le signe de l'action et de l'urgence, de relever les défis liés à la prolifération et de convenir des moyens d'avancer ensemble, pour honorer et mettre en œuvre nos engagements existants. L'objectif commun qui est le nôtre, un monde exempt d'armes nucléaires, exige que nous agissions avec courage et vision.

Enfin, nous devons veiller à ce que notre approche en matière de paix et de sécurité soit fondée sur les droits humains et soit inclusive, en particulier pour les plus vulnérables. Il faut écouter les voix des femmes, des jeunes, des défenseurs des droits humains et de la société civile dans cette salle. Il est essentiel qu'ils puissent parler librement des dures réalités des conflits, sans crainte de représailles ou d'intimidation. Il est crucial d'appuyer les artisans de la paix au niveau local, en particulier les femmes et les jeunes, pour trouver des solutions locales durables aux conflits. En mettant en œuvre les cadres internationaux adoptés par consensus, qu'il s'agisse de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du TNP, du programme concernant la paix et la sécurité, de l'Accord de Paris sur les changements

climatiques ou des objectifs de développement durable, nous pouvons façonner et bâtir le monde qui avait été envisagé à la création de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de ses observations utiles. Je remercie également l'Ambassadeur Gustavo Zlauvinen de sa déclaration.

L'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945 dans le noble objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'ONU, qui est l'organisation internationale la plus universelle et la plus représentative dont nous disposons, a eu le mérite de maintenir la paix au cours des 77 dernières années. Dans le même temps, alors que nous entrons dans la troisième décennie de ce millénaire, nous devons nous demander si l'ONU a été à la hauteur des objectifs qu'elle s'était fixés. Les exigences et les défis actuels et à venir sont très différents de ceux du passé. Le monde d'aujourd'hui est très différent de celui de 1945. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, qui est le principal organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, peut-elle rester pertinente ?

Nous convenons tous et toutes que le monde d'aujourd'hui est confronté à de multiples défis, notamment le terrorisme, le radicalisme, les menaces et défis liés aux technologies nouvelles et émergentes, les changements climatiques, les pandémies, l'intensification des rivalités géopolitiques et bien d'autres encore. Chacun d'eux a une incidence directe sur notre vie à nous tous. Un conflit armé qui éclate dans une partie du monde a des répercussions sur les populations d'une autre région. Nous avons été témoins des conséquences du conflit en Ukraine sur d'autres pays en développement, notamment sur l'approvisionnement en céréales alimentaires, en engrais et en carburant. Dans le même temps, les conséquences de la crise en Afghanistan se font sentir dans toute la région. Nous pouvons en effet saluer le fait que l'ONU a été à l'avant-garde de la lutte contre ces défis et bien d'autres. Ces efforts ont toutefois été, dans le meilleur des cas, partiels ou intermittents, car nous ne sommes jamais parvenus à apporter des solutions efficaces et durables. Il est évident que les défis auxquels le monde se heurte aujourd'hui ne peuvent être relevés par des systèmes et des structures de gouvernance obsolètes.

L'une des questions posées par la présidence du Conseil pour orienter la présente séance est de savoir ce qu'est la sécurité commune. Nous sommes fermement déterminés à défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Parmi les principes

sous-jacents de la sécurité commune figurent le maintien de l'ordre international fondé sur des règles, étayé par le droit international et reposant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres, le règlement des différends internationaux par des négociations pacifiques et la garantie d'un accès libre et ouvert aux biens collectifs mondiaux pour toutes et tous. Toute action coercitive ou unilatérale visant à modifier le statu quo par la force est une atteinte à la sécurité commune. En outre, la sécurité commune n'est possible que lorsque les pays respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays de la même manière qu'ils s'attendent à ce que leur propre souveraineté soit respectée. Elle n'est réalisable que si tous les pays font front commun contre des menaces communes telles que le terrorisme, s'abstiennent d'appliquer des politiques de deux poids, deux mesures tout en prêchant le contraire et respectent les accords signés avec d'autres, bilatéralement ou multilatéralement, sans prendre de mesures unilatérales visant à annuler les accords mêmes auxquels ils sont parties.

La présente séance arrive donc à point nommé pour engager un débat sérieux sur l'appel lancé par l'Inde en faveur de la réforme du multilatéralisme, au cœur de laquelle se trouve la réforme du Conseil de sécurité, un organe créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui, 77 ans plus tard, continue de véhiculer dans ses décisions le postulat fondamentalement erroné selon lequel le butin revient aux vainqueurs et qui reste aux prises avec une crise de confiance et de crédibilité. Comme l'a dit le Premier Ministre de mon pays durant le débat général de l'Assemblée générale tenu en 2020,

« [l]a réforme des interventions, des processus et du caractère même de l'ONU est la nécessité de l'heure » (A/75/PV.12, annexe I).

Comment pouvons-nous aspirer à une sécurité commune alors que les biens communs des pays du Sud ne sont toujours pas pris en compte dans le processus de prise de décisions du Conseil ? À cet égard, le plus urgent pour nous est de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif des pays en développement afin qu'il soit à l'image des réalités géopolitiques actuelles. Comment expliquer que le continent africain ne dispose pas d'un siège permanent au Conseil alors que la majorité des questions traitées par le Conseil concernent cette région ? Comment pouvons-nous aspirer à une sécurité commune en Afrique lorsque le Conseil lui refuse une représentation permanente ? Un Conseil de sécurité véritablement représentatif est le besoin le plus pressant

de l'heure. Sans cela, il existe un réel danger que l'ONU soit supplantée par d'autres groupes plurilatéraux et multilatéraux plus représentatifs, plus transparents et plus démocratiques, et partant plus efficaces.

En tant que Membre fondateur de l'ONU, l'Inde s'est toujours montrée prête à défendre les buts et principes consacrés par la Charte. Mon pays est l'un des principaux porte-voix des préoccupations et des aspirations des pays en développement et un fervent partisan de la création d'un ordre économique et politique international plus équitable. En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous apportons une énorme contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce dont nous sommes fiers, tandis que le nombre de vies que nous avons sacrifiées dans cette noble entreprise est le plus élevé de tous les pays fournisseurs de contingents. Nous œuvrons également à la promotion du développement socioéconomique mondial dans le cadre de programmes de partenariat transparents, viables, durables et axés sur la demande. Le Conseil se souviendra que lorsque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est abattue sur le monde, nous avons tendu la main de l'amitié à plus de 150 pays en leur livrant des vaccins, des produits pharmaceutiques et d'autres équipements médicaux.

L'Inde apporte sa pierre à l'édifice en étant un partenaire fiable et digne de confiance pour tous, conformément à notre philosophie ancestrale qui conçoit le monde comme une grande famille. Cependant, une question demeure : les organisations multilatérales, en particulier le Conseil de sécurité, sont-elles prêtes à faire face au nouvel ordre mondial et aux nouveaux défis ? Dans mon pays, qui représente aujourd'hui plus d'un sixième de l'humanité, nous estimons que tant que nous n'aurons pas réformé, amélioré et transformé les structures de gouvernance multilatérale, nous continuerons de ne pas être à la hauteur.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence chinoise d'avoir organisé la présente séance, qui offre une occasion opportune d'examiner la façon dont le dialogue et la coopération, notre pain quotidien, peuvent contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier lorsque le monde est dans la tourmente. Nous remercions le Secrétaire général Guterres et M. Zlauvinen, Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de leurs observations que nous accueillons

avec satisfaction. Nous partageons, avec beaucoup d'autres personnes présentes ici aujourd'hui, la préoccupation selon laquelle la paix et la sécurité sont menacées et que l'avenir sera sombre si ces menaces ne sont pas correctement prises en compte et traitées.

Le dialogue et la coopération représentent une aspiration commune et forte pour les peuples du monde entier. Nous considérons qu'une aspiration aussi noble ne se construit pas dans le vide mais, avant tout, sur la base des normes et des lois dont nous sommes convenus depuis la création de l'Organisation. Le monde est aujourd'hui confronté à de nombreux défis graves et à une multitude de menaces dans un environnement géopolitique en mutation. Dans bien des pays, la paix et la sécurité, la stabilité et le progrès, les droits et les libertés ne font pas partie de la réalité des citoyens. Les prises de pouvoir par la force, le terrorisme, les cyberattaques, les changements climatiques, la criminalité transfrontière et la pauvreté continuent d'alimenter des conflits violents et meurtriers dans maintes régions du monde. C'est toutefois le délitement des normes fondamentales établies au moment de la création de l'ONU qui constitue aujourd'hui une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales.

L'Article 2 de la Charte des Nations Unies parle de lui-même. Il interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Pourtant, certains pays continuent de le défier ouvertement, impudemment, de manière répétée et sans pitié. L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une violation flagrante de cette obligation et de tout ce dans quoi nous avons investi depuis des décennies. Cette attaque injustifiable contre un voisin pacifique porte atteinte à l'ordre international, qui repose sur des règles et le respect. Cette guerre voulue par la Russie nous amène par conséquent à nous poser des questions urgentes. Est-ce que les règles comptent ? La souveraineté a-t-elle un sens ? Voulons-nous un ordre international fondé sur des règles ou voulons-nous le chaos et l'agitation ? Que reste-t-il du dialogue et de la coopération face à une invasion non provoquée ?

Nos réponses à ces questions définiront notre avenir et l'avenir du multilatéralisme, avec en son cœur l'ONU. Notre réponse commune déterminera si nous respectons le droit international ou si nous cédon aux grandes puissances et à leurs ambitions impérialistes vis-à-vis de leurs voisins, si nous restons les bras croisés devant la loi du plus fort et si nous acceptons

l'arrogance des pays qui imposent leurs choix. Les erreurs commises par le passé ne donnent à personne ni à aucun État le droit de les reproduire, aujourd'hui ou à l'avenir. N'oublions donc pas que ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine ne concerne pas uniquement ce pays et ses citoyens, mais l'ensemble du continent européen et chacun d'entre nous.

Nous reconnaissons et appuyons aussi une notion élargie de la sécurité. Cela suppose de passer, de manière graduelle, continue et irréversible, de la sécurité classique de l'État à la sécurité humaine, où l'être humain occupe une place centrale. Toutefois, en dépit des progrès indéniables accomplis en plus de 70 ans, le respect des droits humains dans le monde accuse un recul. Des actes de violence et de discrimination sont commis au quotidien, et nous sommes témoins d'un nombre croissant de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits aux quatre coins de la planète. Lorsque les droits de l'homme sont violés, le dialogue et la coopération en pâtissent, le développement et le progrès sont au point mort et la paix et la sécurité sont menacées. À l'inverse, lorsque les droits de l'homme sont respectés, les sociétés deviennent plus solides, résilientes et stables, et les pays se développent plus vite, ce qui favorise le dialogue et la coopération aux niveaux régional et mondial.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste le fondement du régime de désarmement nucléaire, comme l'a rappelé à juste titre le Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les principaux objectifs du TNP, regroupés dans ses trois piliers – enrayer la propagation des armes nucléaires, réaliser le désarmement nucléaire universel et défendre le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – sont essentiels en vue de prévenir la propagation des armes nucléaires. Les agissements de la Russie, notamment sa décision de placer ses forces de dissuasion nucléaire en état d'alerte élevée en février et l'agitation constante de la menace nucléaire par différents individus et acteurs proches du régime, sont incompatibles avec la coopération, portent atteinte à la confiance et menacent la paix. À cet égard, l'occupation et la militarisation de la centrale nucléaire de Zaporijia, qui est utilisée par les forces russes pour lancer des attaques, constituent une menace imminente, en violant toutes les garanties et tous les protocoles de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous

appelons de nouveau au retrait par la Russie de ses forces militaires et à la création, immédiatement, d'un périmètre de sécurité autour de la centrale.

L'ordre mondial étant profondément ébranlé, il est grand temps que nous sortions de notre torpeur et que nous placions le dialogue et la coopération au cœur de notre action collective. Nous devons nous unir et prendre des décisions avisées qui seront dans notre intérêt à tous. La pandémie a mis notre résilience à l'épreuve, les changements climatiques menacent notre survie même et si nous n'agissons pas, nous nous retrouverons tous dos au mur. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé aujourd'hui, les propositions formulées dans *Notre Programme commun (A/75/982)* constituent une feuille de route pour réaffirmer le multilatéralisme et rétablir le respect des règles et des initiatives communes de développement, en s'appuyant sur une ONU à même de faire face aux crises et aux problèmes futurs qui seront au cœur de notre action commune. Nous appuyons fermement le Nouvel Agenda pour la paix, qui met un accent particulier sur le renforcement des droits et des libertés de la personne et du droit international grâce à une approche globale et intégrée en matière de paix et de sécurité, notamment en se penchant sur les problèmes liés aux changements climatiques. Nous pourrions faire plus et mieux si nous investissons dans la prévention au lieu de nous attaquer systématiquement aux symptômes, et le dialogue et la coopération sont d'une importance capitale à cet égard.

Les problèmes, les crises et les différends entre États, que ce soit au niveau régional ou international, ne disparaîtront pas. Ils ont toujours fait partie et feront toujours partie de la vie internationale. Toutefois, ce qui peut et doit changer est la manière dont nous les abordons. Si nous optons pour un dialogue ouvert, franc et véritable tout en défendant les normes fondamentales adoptées à l'unanimité, nous pouvons investir dans des solutions justes et contribuer à l'avènement d'un monde pacifique, sûr et prospère. Par le dialogue, les États renforcent la confiance, et par la coopération, ils partagent des expériences mutuellement bénéfiques. Nous sommes toujours plus forts lorsque nous sommes ensemble plutôt que seuls. Seuls le dialogue, la coopération et des efforts conjoints nous permettront de reconnaître l'aspiration commune de tous les êtres humains à vivre dans la dignité, à l'abri de la peur, du besoin et de la répression, et de prendre des mesures pour la concrétiser.

Je voudrais terminer en déclarant que nous avons appris de notre passé. La paix et la sécurité ne sont pas le fruit d'une vision imposée, mais plutôt des résultats obtenus librement et conjointement en déployant des efforts communs, en tant qu'amis, bons voisins et partenaires équitables. Ce n'est qu'alors que le dialogue et la coopération prennent tout leur sens et apportent des avantages communs.

**M. Gómez Robledo Verduzco** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie la Chine d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Président de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Ambassadeur Gustavo Zlauvinen, de leurs déclarations et de leurs observations, dont il ne fait aucun doute qu'ils ont enrichi le présent débat.

Dans un contexte où des défis émergents, tels que les changements climatiques, les pandémies et la crise alimentaire viennent s'ajouter aux problèmes de sécurité traditionnels, il est clair que les approches unilatérales ne sont pas de nature à favoriser le règlement des problèmes, contrairement à la coopération multilatérale. En tant que pays attaché à un multilatéralisme efficace, le Mexique a toujours privilégié le dialogue et le règlement pacifique des différends afin de régler promptement les conflits et d'éviter qu'ils ne s'aggravent. En tant que membre du Conseil de sécurité, et en particulier durant sa présidence en novembre dernier, mon pays s'est efforcé de mettre en exergue le rôle important de la diplomatie préventive. Nous ne pouvons pas nous contenter de gérer les conflits. La diplomatie préventive et le recours à des moyens pacifiques de règlement des différends sont les piliers du maintien de la paix. Pour s'engager dans une diplomatie véritable et efficace, l'ONU doit renforcer la coordination entre ses principaux organes. La collaboration entre tous les organes, organismes, programmes et fonds de l'ONU, y compris bien évidemment la Cour internationale de Justice et la Commission de consolidation de la paix, est essentielle. Néanmoins, le large éventail de ressources et d'outils à la disposition du système des Nations Unies ne correspond pas aux résultats observés au cours des dernières années.

Les armes nucléaires continuent de représenter la pire menace pour la survie même de l'humanité. La doctrine dite de dissuasion est elle-même une menace d'utilisation d'armes nucléaires. La menace du recours à la force est interdite par la Charte des Nations Unies, et

nous ne pouvons donc pas normaliser la menace ouverte ou voilée d'emploi d'armes nucléaires sous couvert de doctrines de dissuasion.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est en cours, pourrait être l'occasion de progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, le Mexique note avec une profonde inquiétude la lenteur des progrès, et surtout, le manque de volonté politique – en particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires – de parvenir à des accords pour réaliser cet objectif. Toutefois, il y a encore du temps pour inverser cette tendance. Nous voudrions rappeler, dans ce contexte, l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice, qui, à propos de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a indiqué qu'il existe

« une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ».  
(A/51/218, *annex*, par. 105)

Le Mexique partage la vision du Secrétaire général selon laquelle un monde plus sûr et pacifique doit être fondé sur le droit international, la coopération et la solidarité, et non sur l'accumulation et la modernisation incessantes des arsenaux. C'est précisément cette vision qui a conduit les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à créer la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée en adoptant le Traité de Tlatelolco, ce qui a récemment conduit à l'adoption et à l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous aimerions retrouver cet esprit de coopération dans les pourparlers visant à revenir au plein respect du Plan d'action global commun et à régler ainsi les questions en suspens relatives au programme nucléaire de l'Iran.

De même, la sécurité dans la péninsule coréenne reste source de profonde préoccupation. Ces derniers mois, le Conseil s'est penché sur la menace que représentent les tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. Au vu de la paralysie causée au Conseil par un double veto, l'Assemblée générale a débattu de la question (voir A/76/PV.77). Il est évident que nous devons reprendre le dialogue si nous voulons parvenir à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Nous appelons les États dont la

responsabilité est considérablement engagée dans cette affaire à n'épargner aucun effort pour revenir sur la voie du dialogue et de la coopération.

Le Mexique est également clair dans son appel à ce qu'il soit mis un terme à la guerre en Ukraine. La population paie un énorme tribut à l'intervention militaire. Nous demandons une fois de plus la cessation des hostilités et reprenons à notre compte l'appel du Secrétaire général à l'arrêt immédiat des activités militaires autour de la centrale nucléaire de Zaporijia et à ce que les parties ne prennent pas pour cible la centrale ou ses environs, ce qui constituerait une violation du droit international humanitaire. Nous encourageons un accord qui permette la démilitarisation de la zone afin que les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique puissent procéder aux inspections techniques nécessaires et empêcher un accident qui aurait des conséquences incommensurables.

L'impasse où nous sommes sur certaines questions compromet la légitimité des mécanismes de sécurité collective que nous avons bâtis. Elle creuse également le déficit de confiance, qu'on observe déjà dans certaines parties de l'opinion publique, à l'égard de la validité et de l'efficacité du multilatéralisme. Cette perception ne changera que si nous pouvons démontrer, par l'action de la communauté internationale, en particulier le Conseil, que nous sommes capables de trouver des solutions à nos problèmes communs. Il est clair qu'à maintes occasions, le Conseil n'a pas été à la hauteur de son mandat, et qu'il s'est retrouvé prisonnier de la volonté de tel ou tel de ses membres permanents. C'est pourquoi, avec la France, le Mexique défend une initiative visant à empêcher le recours au veto en cas d'atrocités criminelles. L'approbation de cette initiative constituerait une mesure concrète en faveur de la sécurité commune. Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les membres permanents du Conseil, à se joindre à cette initiative, qui a déjà l'appui de 106 États.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie moi aussi le Secrétaire général Guterres et l'Ambassadeur Zlauvinen de leurs exposés, d'où ressort clairement leur vigilance quant à de possibles crises. Ils nous ont également fait part de nombreuses considérations et suggestions qui seront une très précieuse source d'inspiration pour le Conseil pour la prochaine étape de ses travaux. Les membres

du Conseil ont exposé en détail leurs vues respectives sur le thème de la séance de ce jour. Si nos positions ne sont pas forcément identiques, nous avons toujours un large consensus sur les questions fondamentales. Nous devons faire fond sur ce consensus pour engager une action commune, tirer parti du rôle qui revient au Conseil et mieux nous acquitter de nos tâches.

Le Préambule de la Charte des Nations Unies énonce l'objectif de l'Organisation : préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Quelque 76 ans plus tard, nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif de la sécurité commune. Le temps nous a passé le relais. Nous devons assumer notre responsabilité historique en apportant nos contributions à la sécurité commune. À cet égard, je voudrais m'arrêter sur un certain nombre de points.

Premièrement, nous devons établir fermement un concept de sécurité qui réponde aux besoins de l'époque. Cela constitue une condition préalable à la réalisation de la sécurité commune. Il faut admettre qu'à l'ère de la mondialisation, tous autant que nous sommes dans le monde, nous nous heurtons aux mêmes problèmes et aux mêmes menaces en matière de sécurité. Personne ne vit à l'écart de tout et aucun pays ne jouit d'une sécurité absolue. En œuvrant à sa propre sécurité, nul pays ne peut ignorer les préoccupations de sécurité légitimes des autres, construire sa sécurité aux dépens de celle d'autrui ni ériger une barrière de sécurité à la porte d'un voisin. La sécurité est indivisible. C'est là le concept de bon sens de notre temps et le point de départ pour arriver à une sécurité partagée. Si quiconque agit à l'encontre de cela, tout effort de sécurité, si puissant soit-il, essuiera en fin de compte un retour de flamme et se retrouvera piégé dans un cercle vicieux.

Bien sûr, en raison d'antécédents historiques et culturels et de niveaux de développement variés, les pays ont obligatoirement des vues différentes sur les questions de sécurité et des conflits d'intérêt. Face à ces divergences et à ces intérêts contraires, il faut que nous trouvions le plus grand dénominateur commun par le dialogue et la coopération et que nous réglions les différends par des moyens pacifiques. Tel est le seul moyen de parvenir à la sécurité commune. Même si cette voie peut parfois prendre plus de temps pour toucher au but, c'est celle qu'il faut suivre. Les attitudes comme celle qui consiste à s'accrocher à une mentalité héritée de la guerre froide en se livrant aux jeux à somme nulle de l'unilatéralisme, de la confrontation entre blocs et

de la politique de la canonnière feront non seulement qu'il sera plus difficile de garantir sa propre sécurité à long terme, mais également que les crises s'emballeront, au détriment de la sécurité commune. À cet égard, les problèmes déclenchés par plusieurs mouvements d'expansion de l'OTAN vers l'est et les leçons qui en résultent donnent clairement à réfléchir.

La Chine adhère constamment au concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable. Le Président Xi Jinping porte l'Initiative pour la sécurité mondiale, qui indique précisément la direction que nous devrions prendre, en lien avec l'intention de la Chine de promouvoir la sécurité commune au vu des problèmes qui se posent actuellement en termes de sécurité internationale. L'Initiative est ouverte à tous. Nous sommes résolus à travailler avec la communauté internationale et à nous appuyer sur un dialogue et une coopération sincères et pragmatiques afin de la mettre en œuvre, accompagnée d'actions concrètes pour bâtir ensemble une architecture de sécurité internationale équilibrée, efficace et durable au titre de notre contribution pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Deuxièmement, nous devons respecter sincèrement la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, car elles constituent les fondements de la sécurité commune. L'important principe du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, consacré par la Charte des Nations Unies, est une des pierres angulaires du droit international contemporain et des relations internationales d'aujourd'hui. Si ce principe est ignoré et abandonné, tout le système du droit international s'en trouvera profondément ébranlé. Le monde reviendra à la loi de la jungle et la sécurité commune ne sera plus d'actualité.

Pour cette raison, nous devons prendre position. Il s'agit de respecter sans faillir la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, la voie de développement et les systèmes sociaux choisis par leurs peuples, et leurs efforts pour préserver l'unité de leurs États et leur solidarité nationale. C'est la règle d'or des interactions entre États, et la base pour réaliser la sécurité commune. Dès lors, règle d'or oblige, elle doit s'appliquer universellement et le deux poids, deux mesures ne doit pas avoir cours, tout comme il ne faut pas dire une chose et en faire une autre ni renier ses promesses au nom de ses intérêts individuels. Il y a déjà de nombreux enseignements à tirer à cet égard. Les expériences vécues en Afghanistan, en Syrie, en Iraq et dans d'autres pays doivent nous alerter en permanence quant au fait qu'en

plus d'entraîner d'énormes pertes, préjudices et souffrances pour les pays concernés, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, de la démocratie et des droits de l'homme sape les valeurs communes de l'humanité, telles que la démocratie, les droits fondamentaux et la liberté, et compromet, au lieu d'y contribuer, les efforts déployés pour garantir une sécurité commune. La Chine respecte toujours la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays, défend l'équité et la justice internationales et appuie les efforts de la communauté internationale pour parvenir à une sécurité commune. Dans le même temps, nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour préserver fermement notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

Troisièmement, nous devons nous employer à créer un environnement de sécurité stratégique stable. C'est le socle du maintien de la sécurité commune. Régi par la mentalité de ce que l'on appelle la concurrence stratégique entre les grandes puissances, l'environnement de sécurité stratégique mondial continue de se détériorer. Le régime international de non-prolifération, incarné par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, se heurte aux difficultés les plus graves depuis la fin de la guerre froide. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui a rappelé à maintes reprises que la seule façon de faire face à la menace nucléaire, c'est d'éliminer les armes nucléaires. Les pays disposant des plus grands arsenaux nucléaires doivent s'acquitter de leur responsabilité première et particulière en continuant à réduire de manière sensible et concrète leurs arsenaux nucléaires, de façon vérifiable, irréversible et juridiquement contraignante. Cela créera les conditions qui permettront à d'autres États dotés d'armes nucléaires de rejoindre le processus de désarmement nucléaire.

En janvier dernier, les dirigeants des cinq États dotés de l'arme nucléaire ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont souligné qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et réaffirmé qu'ils ne dirigeront pas leurs armes nucléaires les uns contre les autres ni contre aucun autre pays. Cet engagement solennel est d'une importance capitale dans le contexte actuel. Il contribuera à renforcer la confiance mutuelle entre les grandes puissances, à prévenir une guerre nucléaire et à éviter une course aux armements, qui plongerait le monde dans un malheur encore plus grand.

Depuis le tout premier jour où elle est devenue un État doté d'armes nucléaires, la Chine préconise l'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires, et a toujours adhéré à la politique consistant à ne jamais recourir en premier aux armes nucléaires, quelles que soient les circonstances. Par ailleurs, nous nous sommes engagés clairement et sans condition à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine est le seul pays parmi les cinq États dotés de l'arme nucléaire à avoir pris un tel engagement. Nous exhortons les autres États dotés de l'arme nucléaire à adopter la même politique afin de préserver conjointement la stabilité stratégique mondiale et de réduire effectivement le risque de guerre nucléaire.

Quatrièmement, l'ONU est l'instance la plus importante pour le maintien de la sécurité commune. Nous devons aider l'ONU à continuer de jouer un rôle central. Un système efficace de gouvernance de la sécurité mondiale est la condition *sine qua non* pour garantir la sécurité commune. Le Conseil de sécurité est au cœur du mécanisme international de sécurité collective et l'organe le plus légitime, qui fait le plus autorité, au sein du système de sécurité multilatéral. Il joue un rôle irremplaçable dans la préservation de la sécurité commune.

Nous devons défendre un multilatéralisme véritable et plaider pour un rôle efficace de l'ONU et du Conseil de sécurité s'agissant d'aller au-devant des besoins de l'époque et des attentes de toutes les parties. Les membres du Conseil de sécurité doivent renforcer la confiance mutuelle, réduire les antagonismes, renforcer l'unité et la coopération et préserver l'autorité et l'efficacité du Conseil. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le règlement politique des différends et créer des synergies avec les efforts de médiation du Secrétaire général afin de mieux relever les défis actuels et de préserver notre sécurité commune.

Nous devons accroître notre contribution dans le domaine du développement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement, promouvoir la sécurité en même temps que le développement, garantir un développement en toute sécurité et rechercher une sécurité commune et un développement partagé. Nous devons rester fermement attachés à l'équité et à la justice en permettant aux pays en développement, qui constituent l'écrasante majorité des Membres de l'ONU, en particulier les pays africains, de jouir de droits égaux et de jouer un rôle plus important.

Le Secrétaire général Guterres est en train d'élaborer un nouvel Agenda pour la paix. Les considérations sur lesquelles il s'appuie pour ce travail, dont il vient de nous parler, sont bien ciblées et fournissent des orientations importantes pour permettre à la communauté internationale de contrôler réellement les risques de sécurité et d'améliorer la gouvernance de la sécurité. La Chine espère que le Nouvel Agenda pour la paix sera axé sur les principales préoccupations de l'ensemble des Membres, reflétera nos aspirations communes, s'emploiera à façonner un avenir commun et imprimera un nouvel élan aux efforts déployés pour garantir une sécurité commune.

La Chine est prête à travailler avec tous les autres pays en utilisant l'ONU comme l'instance principale pour coordonner la sécurité dans les domaines classiques comme nouveaux, et répondre conjointement aux différends régionaux et faire face aux enjeux de portée mondiale, tels que le terrorisme, les changements climatiques, la cybersécurité et la sûreté biologique, en unissant nos forces pour faire de notre monde un endroit plus pacifique, plus sûr et meilleur.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 12 h 25.*